



27.07.2021

Présenté à la Ville de Gatineau
Maison du citoyen, 4e étage
C. P. 1970, succ. Hull
Gatineau (Québec) J8X 3Y9

Consultation publique en ligne sur la bonification du cadre réglementaire normatif visant la mise en valeur et la protection des arbres et du couvert forestier

Rapport de consultation



A

Dossier réalisé par l'Arpent, 2021

Chargé de projet

Samuel Descôteaux Fréchette, urbaniste

Membres de l'équipe

Florence Clermont

Philippe Tremblay

Photo couverture

Ville de Gatineau, s.d.

Table des matières

Mise en contexte	04
Faits saillants	06
Méthodologie	08
Résultats	10
Consultation en ligne	10
Questionnaire en ligne	16
Résultats des textes de réflexion	29
Synthèse de la démarche	35
Conclusion	41
Annexes	42
A1 Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne	43

Mise en contexte

Mise en contexte

L'actualisation du cadre réglementaire entourant la protection et la mise en valeur des arbres et des boisés a été identifiée comme une priorité lors du processus de consultation publique portant sur les travaux de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la Ville de Gatineau. Malgré des ajouts importants à la réglementation d'urbanisme réalisés lors des travaux de concordance, l'opportunité de mesures supplémentaires doit être évaluée. Il est possible d'aller plus loin et de proposer une approche de protection et de mise en valeur des arbres et du couvert forestier plus large et plus intégrée. Les commentaires récoltés lors de ce processus consultatif et l'analyse des règlements d'autres municipalités au Québec ont permis de rédiger des propositions préliminaires du cadre réglementaire entourant la protection et la mise en valeur des arbres et des boisés. Un chantier de révision segmenté dans les cinq volets suivants est annoncé :

1. Bonification du cadre réglementaire normatif visant la protection et la mise en valeur des arbres et du couvert forestier (août 2021);
2. Révision des régimes de pénalité et des pratiques liées à l'application des dispositions des règlements d'urbanisme lors d'infractions (automne/hiver 2021);
3. Révision des objectifs et critères relatifs aux arbres et au couvert forestier dans le cadre de la refonte du règlement relatif aux PIIA (printemps 2022);
4. Formation et diffusion des bonnes pratiques pour la mise en valeur des arbres et du couvert forestier dans le cadre des projets de développement (début été 2022);
5. Bilan et révision du Plan de gestion des arbres et des boisés (PGAB) (fin 2022).

Pour le volet 1, les propositions préliminaires de modifications de la réglementation visent principalement à :

- Favoriser la plantation d'arbres sur le territoire et augmenter la canopée;
- Limiter l'abattage des arbres existants et assurer leur protection.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs mesures étaient proposées, notamment :

- Augmenter le nombre d'arbres sur les terrains privés;
- Diversifier les espèces plantées;
- Préciser la localisation des arbres afin qu'ils aient suffisamment de place à maturité;
- Limiter les zones où l'abattage d'arbres est permis pour la construction;
- Exiger des documents supplémentaires pour justifier un abattage;
- Hausser le tarif du permis d'abattage comme moyen dissuasif;
- Exiger que tout arbre présent sur un terrain soit conservé et entretenu de façon à prolonger sa durée de vie.

Dans le cadre de la bonification du cadre réglementaire normatif visant la protection et la mise en valeur des arbres et du couvert forestier, la Ville de Gatineau a souhaité récolter les questions, avis, commentaires et suggestions des citoyen(ne)s par rapport à ses propositions préliminaires de modifications réglementaires lors d'exercices de consultation publique en ligne.

Faits saillants

Faits saillants

Il importe de souligner que la plupart des interventions et contributions effectuées dans le cadre de cette démarche consultative étaient favorables aux propositions de modifications réglementaires de la Ville et invitaient même le Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) à aller plus loin sur certains aspects. Les résultats détaillés sont exposés dans les prochaines pages suivies d'une synthèse. Préalablement à la lecture de ce rapport, il est possible de dresser une courte liste des faits saillants permettant de saisir l'esprit des préoccupations, commentaires, avis et suggestions émis par les citoyen(ne)s dans le cadre de cette démarche, soit :

- La nécessité d'encadrer le développement immobilier pour conserver et valoriser les espaces boisés existants tout en orientant les grands projets vers la bonification du couvert forestier existant. L'encadrement des promoteurs immobiliers pourrait par ailleurs être accompagné de stratégies d'acquisition de zones boisées dont la valeur écologique est élevée et qui bénéficieraient à un grand nombre de citoyen(ne)s. L'abolition des ratios minimum de stationnement exigés et l'imposition de critères pour leur gestion écologique (plantations et sol perméable) guideraient également le développement immobilier dans un objectif de protection du couvert forestier ;
- Le besoin d'actualiser et bonifier les connaissances de la forêt urbaine gatinoise et des services écosystémiques associés pour reconnaître à leur juste valeur les bénéfices tirés de la protection et de la conservation des arbres. Ces connaissances permettraient à sensibiliser les citoyen(ne)s et à mettre à jour les objectifs de conservation ainsi que les cibles de plantations ;
- L'impératif d'adapter la vision, la stratégie et la réglementation municipales à la lutte aux changements climatiques, notamment par des mesures ambitieuses et avant-gardistes inspirées des meilleures pratiques relatives à l'abattage et à la plantation d'arbres. À ce propos, la Ville doit être exemplaire dans sa gestion du couvert forestier, notamment sur les terrains lui appartenant ;
- Les avantages liés à l'accompagnement et à la sensibilisation des citoyen(ne)s dans l'entretien et la plantation des arbres et végétaux tant sur leur propriété que dans l'espace public. La sensibilisation doit être complémentaire à l'application soutenue des règlements municipaux, notamment en ce qui a trait aux inspections et aux amendes pour les contrevenant(e)s.

Méthodologie

Méthodologie

Le présent rapport a été réalisé grâce à trois exercices de récolte d'information, soit une consultation en ligne, un questionnaire en ligne ainsi que des textes de réflexion en provenance de citoyen(ne)s et de groupes.

Consultation en ligne

La consultation en ligne s'est tenue le 25 mai 2021 entre 18h30 et 20h45. Sur 141 personnes inscrit(e)s, 136 ont accédé à la plateforme de diffusion en ligne, pour un taux d'accès de 98 %. Les objectifs de la consultation en ligne étaient de :

- Présenter un bilan de la réglementation actuellement en vigueur et des propositions de bonification sur la protection et la mise en valeur des arbres et du couvert forestier, et ce, en amont de la consultation sur les projets de règlement prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- Répondre aux interrogations des participants et recueillir leurs commentaires ;
- Permettre à l'administration et aux élus municipaux de prendre connaissance des préoccupations et des commentaires des citoyens et des représentants d'organismes participant au processus consultatif.

La consultation en ligne a été divisée en trois parties : d'abord une présentation de monsieur Jérôme Dupras, professeur à l'Université du Québec en Outaouais, suivie d'une présentation du bilan de la réglementation actuellement en vigueur et des propositions de bonification par le Service de l'urbanisme et du développement durable de la Ville de Gatineau. La troisième et dernière partie permettait aux citoyen(ne)s d'émettre des commentaires et des suggestions ou de poser des questions auxquelles les professionnels de la Ville répondaient. Des mots d'ouverture ont été effectués par madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère municipale du district du Plateau et présidente de la Commission sur le développement du territoire, de l'habitation et de l'environnement ainsi que le directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable.

Questionnaire en ligne

Le questionnaire en ligne, ouvert entre le 12 mai et le 13 juin 2021 a permis de récolter 468 réponses. Le questionnaire comptait neuf questions, dont trois questions ouvertes pour lesquelles les répondant(e)s pouvaient exprimer leur opinion par écrit. La proportion de répondant(e)s s'identifiant comme Femme/Homme/Autre était respectivement de 58%/38%/0,5%. En termes d'âge, moins d'un(e) répondant(e) sur dix a entre 18 et 25 ans, le quart (26%) entre 26 et 35 ans, le tiers (35%) entre 36 et 50 ans, près du quart (23%) ont entre 51 et 64 ans et moins d'une répondant(e) a 65 ans ou plus. Près de 40% des répondant(e)s habitent le secteur de Hull, plus du quart (27%) le secteur d'Aylmer et plus du quart (28%) le secteur de Gatineau, moins de 5% habitent dans les secteurs de Masson-Angers et de Buckingham ou d'autres secteurs. La grande majorité (96%) a répondu au questionnaire en ligne à titre de citoyen(ne)s de la Ville de Gatineau.

Textes de réflexion

Des textes de réflexion ont été reçus par voie électronique entre le 12 mai et le 13 juin 2021. Au total, quatre textes provenaient de citoyen(ne)s et sept textes provenaient de représentants d'organismes. Les citoyen(ne)s et les organismes ayant transmis un texte de réflexion sont :

Les Amis de Wychwood ;

- L'Association citoyenne Val-Tétreau (ACVT) ;
- L'Association des résidents Deschênes ;
- L'Équipe Ville amie des oiseaux Gatineau (VAO) ;
- L'Association pour l'environnement de Limbour (APEL) ;
- Le Club des ornithologues de l'Outaouais (COO) ;
- La Commission mondiale des aires protégées (CMAP) ;
- Monsieur Guillaume Lacerte (citoyen) ;
- Madame Gabrielle Garneau (citoyenne) ;
- Madame Audrey Maheu et monsieur Alain Filiatrault (citoyen(ne)s) ;
- Madame France Gagnon (citoyenne).

Résultats de la consultation en ligne

Les avis des participant(e)s de la consultation publique en ligne font consensus quant à la nécessité de mettre en place un régime de protection plus strict, dans ses exigences minimales de plantation comme dans les sanctions aux contrevenant(e)s. Ils demandent à la Ville de donner l'exemple notamment en protégeant les espaces boisés face au développement immobilier, en combattant les espèces exotiques envahissantes, en plantant davantage dans l'emprise publique et en y autorisant les plantations citoyennes. Les interventions ont révélé plusieurs préoccupations à l'égard de potentiels développements immobiliers qui menacent des espaces boisés de la ville, par rapport au contenu et à l'application de la réglementation, puis envers les diverses désignations possibles des espaces boisés et leur conservation. Plusieurs ont soumis des idées de protection et de mise en valeur du couvert forestier qui s'inscrivent au-delà du cadre normatif réglementaire. Une crainte subsiste quant à l'application rigoureuse et le suivi de la réglementation suivant une perception que les ressources en main-d'œuvre de la Ville à cet effet sont insuffisantes.

Consultation en ligne 1/3

Développement immobilier

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES :

- Un moratoire pourrait-il être imposé pour les développements dans les espaces boisés d'ici l'adoption des nouvelles mesures de protection, notamment dans le secteur Aylmer?;
- Quelles seront les mesures incitatives pour les promoteurs afin de faire mieux à l'avenir?;
- Comment anticiper l'augmentation des coûts de construction que les promoteurs vont imputer à une réglementation sur la protection du couvert forestier plus stricte, notamment dans l'optique où il existe un besoin criant de logements abordables?

SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES

FRÉQUEMMENT ÉMIS :

- Impliquer les promoteurs immobiliers dans les efforts de reboisement à grande échelle;
- Devant l'urgence climatique et les pressions immobilières, la Ville doit entreprendre des actions immédiates de protection;
- Contrôler les espèces d'arbres plantés par les promoteurs et des exigences de diversité d'espèces;
- Le projet du nouvel hôpital en Outaouais, dont un des sites de construction envisagés se trouve dans une partie de la forêt Champlain, est fortement critiqué. Des citoyen(ne)s demandent à la Ville de le protéger et de guider la construction de l'hôpital en zone urbanisée;
- Le Village-Champlain est un exemple de projet autorisé qui va à l'encontre de la protection des arbres et du couvert forestier. Des citoyen(ne)s demandent l'accès aux études de caractérisation du projet;
- La construction de condominiums sur le terrain vert en face du centre sportif sur le boulevard de la Gappe est également identifiée comme un exemple d'occasion de conservation foncière manquée par la Ville.

Désignation des espaces boisés

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES :

- Que signifient les différentes désignations (écoterritoire, boisé de conservation, etc.) des espaces boisés? Quels critères guident le type de désignation accordée? Quels sont les impacts des différentes désignations en matière de pourcentage de conservation?;
- Comment connaître le niveau de protection qui s'applique à un terrain?;
- Pourquoi permettre l'abattage d'arbres ou le remblayage en milieux humides dans certaines zones de conservation ou de protection? La protection ne devrait-elle pas être intégrale?;
- Qu'est-ce qu'un boisé moins intéressant pour la biodiversité? Qu'en est-il des friches?;
- La cartographie des écoterritoires, des corridors verts et de tous autres espaces boisés sera-t-elle mise à jour et disponible dans l'Atlas de Gatineau et dans le géoportail d'urbanisme?

SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES FRÉQUEMMENT

ÉMIS :

- Hausser les pourcentages et les exigences de conservation pour les différentes désignations;
- Produire un guide à l'attention des citoyen(ne)s sur les différentes désignations et leurs impacts en matière d'exigences de protection.

Contenu et application de la réglementation

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES :

- Serait-il possible d'inclure le dépôt d'études de caractérisation écologiques en amont de l'émission des permis de construction aux futures exigences normatives et de les rendre publiques?;
- Un registre public des demandes de certificat d'abattage et des certificats émis pourrait-il être public et accessible aux citoyen(ne)s?;
- Le refus d'octroyer un permis de construction à un promoteur qui a contrevenu à la réglementation pourrait-il être une sanction applicable?;
- Existe-t-il une fonction d'auditeur(trice) à la Ville, interne ou externe, concernant la protection de l'environnement et l'application de la réglementation?;
- Y aura-t-il des dérogations mineures possibles à la nouvelle réglementation?;
- Quelles sont les lignes directrices de la ville pour déterminer adéquatement la compensation d'arbres dans les boisés et dans les zones urbaines?;
- Est-ce que la Ville pourrait obliger les promoteurs immobiliers à ajouter une proportion de plantations plutôt que des espaces verts qui sont souvent des parcs gazonnés à faible apport écologique?;
- Y aura-t-il un recrutement de ressources humaines supplémentaires à la Ville (inspecteur(trice)s, ingénieur(e)s, etc.) pour l'entretien des arbres?;
- Des exigences de diversité des espèces plantées seront-elles adoptées?;
- La proposition de permettre l'abattage uniquement pour les arbres à deux mètres et moins d'une construction principale s'appliquera-t-elle à tout le territoire de la Ville?;
- Comment la Ville assurera-t-elle la protection des arbres contre l'élagage excessif entraînant la mort de l'arbre?;
- Est-ce que la Ville planifie d'engager de nouveaux inspecteur(trice)s pour assurer le respect de la réglementation?;
- Quel sera le rôle du Service de l'environnement dans l'application du règlement?

SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES FRÉQUEMMENT SOULEVÉS :

- L'instauration d'exigences de conservation sur l'ensemble du territoire gatinois et non seulement pour certains espaces boisés;
- L'instauration d'un tarif pour les permis d'abattage égal ou supérieur à la moyenne de celui des villes à l'avant-garde;
- L'interdiction d'abattage de tous les arbres centenaires;
- La prise en compte de la capacité de payer de la personne, ou de l'entreprise, à l'origine de l'abattage d'un arbre dans la compensation monétaire exigée lorsque le remplacement d'un arbre n'est pas possible;
- L'imposition de pénalités sévères en cas de non-respect de la réglementation;
- La production de guides dédiés aux citoyen(ne)s qui vulgarise la réglementation;
- La mise en place d'un programme d'inspection veillant au respect de la réglementation impliquant un rapport annuel public;
- La prise en compte des impacts des changements climatiques dans le choix des espèces d'arbres et d'arbustes pour les plantations sur les terrains privés et publics;
- Le maintien d'exigences plus importantes dans les quartiers fortement boisés.

Autres mesures de protection et de mise en valeur des arbres et du couvert forestier

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES :

- Quelles sont les mesures entreprises par la Ville pour éradiquer les espèces exotiques envahissantes telles que le nerprun purgatif? Un partenariat avec la Commission de la capitale nationale (CCN) est-il possible à cet effet?;
- Que fait la Ville pour protéger les berges boisées de la rivière des Outaouais?;
- Quel est le regard que pose la Ville sur l'état du couvert forestier et des espaces verts dans les parc-o-bus (stationnements gratuits réservés aux usagers de la société de transport de l'Outaouais) ?;
- Est-ce que la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers pourrait être envisagée dans les espaces publics ?

SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES FRÉQUEMMENT SOULEVÉS :

- Planter des arbres en bordure des pistes cyclables (par exemple, celle du boulevard de la Gappe) ;
- Protéger, lors de travaux publics, le système racinaire des arbres en ayant recours à de nouvelles techniques de sauvegarde des arbres (par exemple, le « airspade ») ;
- Limiter le passage des camions de la Ville (entretien, déneigement) qui endommagent les arbres dans les parcs et les espaces boisés ;
- Baliser les parcs et les espaces boisés pour le déneigement hivernal ;
- Prendre en compte la valeur économique des services écosystémiques rendus par les arbres abattus dans la compensation financière exigée ;
- Favoriser les aménagements verts permanents plutôt que les plantations florales annuelles sur les terrains municipaux ;
- Sensibiliser les citoyen(ne)s à la protection et à l'entretien des arbres, des espaces boisés et à la réglementation en vigueur ;
- Faciliter la collaboration des citoyen(ne)s, notamment en permettant les plantations dans l'emprise de la Ville et en octroyant des subventions à cet effet.

Résultats du questionnaire en ligne

À l'issue des résultats du questionnaire en ligne, les répondant(e)s se montrent généralement favorables à l'élévation des normes de plantations minimales au niveau de la quantité d'arbres, de la diversité d'espèces, de la localisation des arbres sur les terrains, du remplacement des arbres abattus et de l'exigence d'un aménagement particulier lorsque la plantation d'un arbre n'est pas possible. Ils se disent majoritairement contre l'autorisation d'abattage pour certaines constructions sauf si aucun autre espace n'est disponible sur le terrain. La majorité souhaite également que des mesures incitatives soient mises en place pour favoriser le verdissement du centre-ville sur les terrains privés. La suggestion d'imposition d'un tarif pour l'obtention d'un certificat d'autorisation d'abattage est bien accueillie, mais une majorité préfère que, dans le cas des arbres malades ou dangereux, l'abattage demeure gratuit. Une part considérable des répondant(e)s préférerait qu'il demeure gratuit en toute circonstance. Les multiples suggestions concernant l'aménagement particulier qui pourrait être exigé lorsque la plantation d'un arbre n'est pas possible illustrent la valeur que les répondant(e)s vouent aux plantations : rétention des eaux de pluie, végétaux comestibles, îlot de fraîcheur, etc. Les répondant(e)s sont également favorables à l'idée de mettre à contribution les Gatinois(es) dans les efforts de verdissement à condition que la Ville les soutienne grâce à divers programmes incitatifs. Enfin, les répondant(e)s veulent d'abord une Ville qui protège elle-même ses espaces boisés des pressions immobilières, qui verdit ses propres terrains et parcs, puis qui veille au respect de sa réglementation par le déploiement des ressources nécessaires.

Questionnaire
en ligne

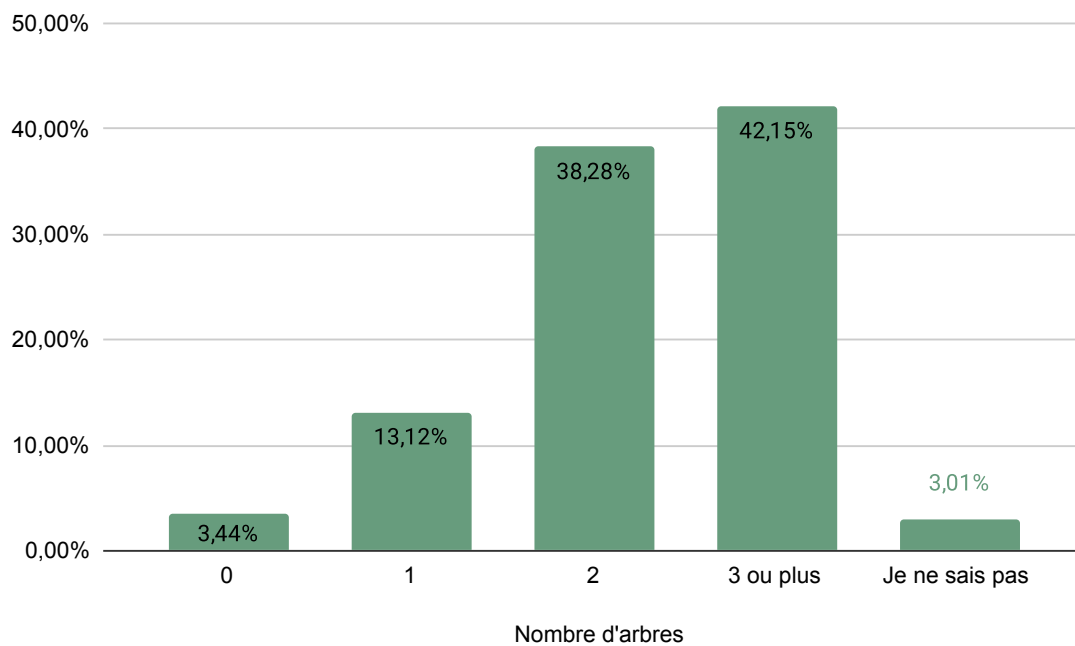
- Neuf questions, dont trois questions ouvertes;
- 468 réponses récoltées entre le 12 mai et le 13 juin 2021;
- La proportion de répondant(e)s s'identifiant comme Femme/Homme/Autre était respectivement de 58 %/38 %/0,5 %
- Moins d'un(e) répondant(e) sur dix a entre 18 et 25 ans, le quart (26 %) entre 26 et 35 ans, le tiers (35 %) entre 36 et 50 ans, près du quart (23 %) ont entre 51 et 64 ans et moins d'une répondant(e) sur dix a 65 ans ou plus.
- Près de 40 % des répondant(e)s habitent le secteur de Hull, plus du quart (27 %) le secteur d'Aylmer et plus du quart (28 %) le secteur de Gatineau, moins de 5 % habitent dans les secteurs de Masson-Angers et de Buckingham ou d'autres secteurs.
- La grande majorité (96 %) a répondu au questionnaire en ligne à titre de citoyen(ne)s de la Ville de Gatineau.

Questionnaire en ligne

-
Résultats aux
questions

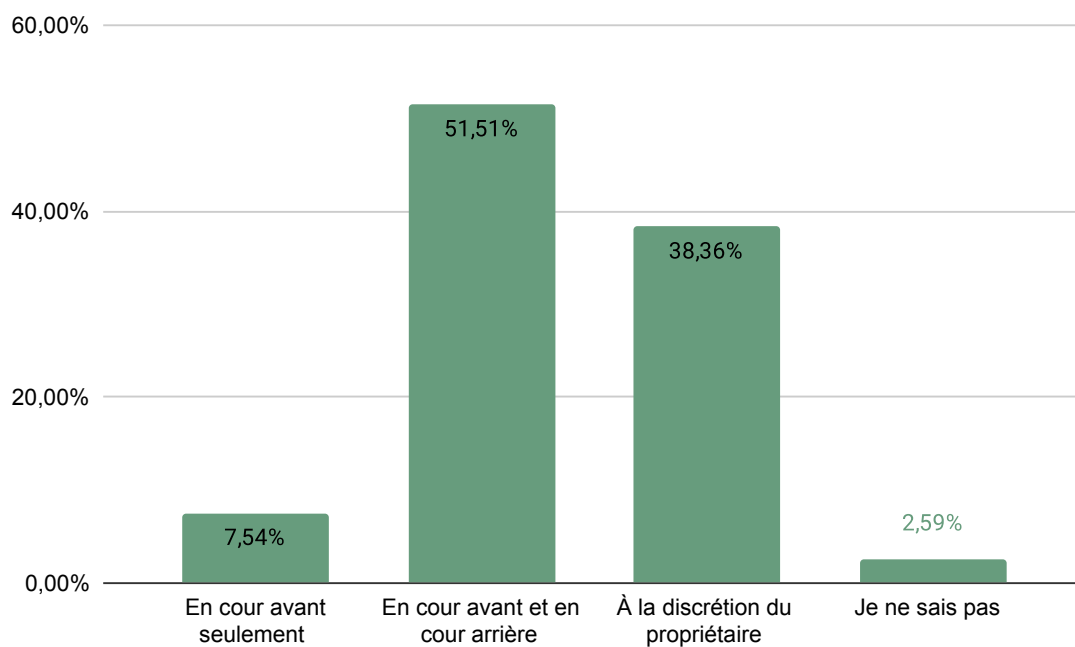
Question 1

Combien d'arbres
devraient être exigés
lors de l'implantation
d'une nouvelle
résidence ?



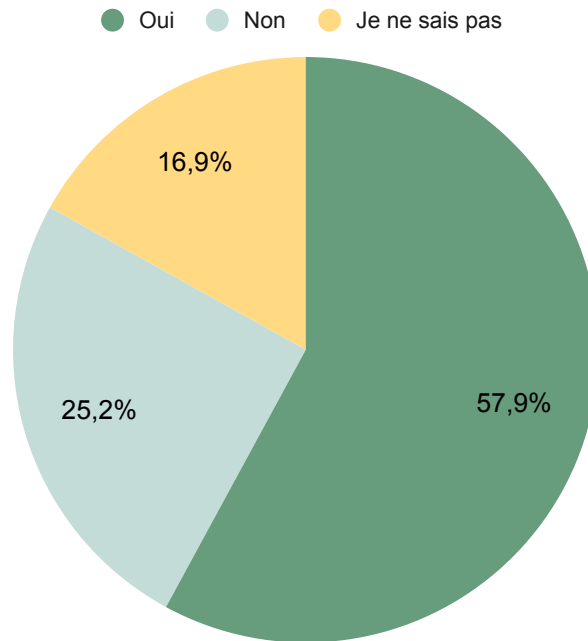
Question 2

À quel endroit les
plantations minimales
exigées devraient-
elles être localisées ?



Question 3

Lorsque la profondeur de la cour avant d'un édifice résidentiel ne permet pas la plantation d'un arbre, la Ville devrait-elle exiger un aménagement particulier ?



Parmi les répondant(e)s qui sont d'avis qu'un aménagement particulier devrait être exigé, 194 ont fait des suggestions. Voici les suggestions en ordre de récurrence :

- L'aménagement d'arbustes de plus petites tailles ainsi que de végétaux et fleurs d'espèces variées est désiré. Des considérations particulières sont mises de l'avant pour les espèces indigènes, les aménagements comestibles tels que les arbres fruitiers et les potagers, les ruches pour les abeilles et les végétaux pour les insectes et oiseaux pollinisateurs ;
- Des aménagements ailleurs sur la propriété dont certains seraient hors sol sont suggérés. La cour arrière est nommée à maintes reprises comme emplacement alternatif où les

propriétaires pourraient planter un arbre. De même, plusieurs répondant(e)s suggèrent l'aménagement d'un toit vert, de murs végétalisés ou le verdissement du stationnement, le cas échéant ;

- L'exigence d'une compensation auprès du propriétaire pour que la Ville plante elle-même un arbre ailleurs sur son territoire est proposée ;
- D'autres aménagements sont suggérés pour favoriser la rétention des eaux de pluie : jardins de pluie, paillis vivant et pavés alvéolés plutôt que de l'asphalte ;
- Enfin, plusieurs répondant(e)s sont d'avis que la preuve qu'une plantation d'arbres est possible en cour avant devrait être requise pour l'obtention d'un permis de construction.

Question 3

Lorsque la profondeur de la cour avant d'un édifice résidentiel ne permet pas la plantation d'un arbre, la Ville devrait-elle exiger un aménagement particulier ?

« Lorsque le terrain avant ne permet pas la plantation d'un arbre, la Ville devrait exiger la plantation d'arbustes bénéfiques pour l'environnement, par exemple des arbustes qui nourrissent les abeilles et/ou les oiseaux.»

« Il faut obliger les surfaces perméables permettant l'écoulement de l'eau dans le sol (jardins, plates-bandes). Interdire le gazon et favoriser d'autres recouvrements de sol tels que le trèfle et le thym aromatique.»

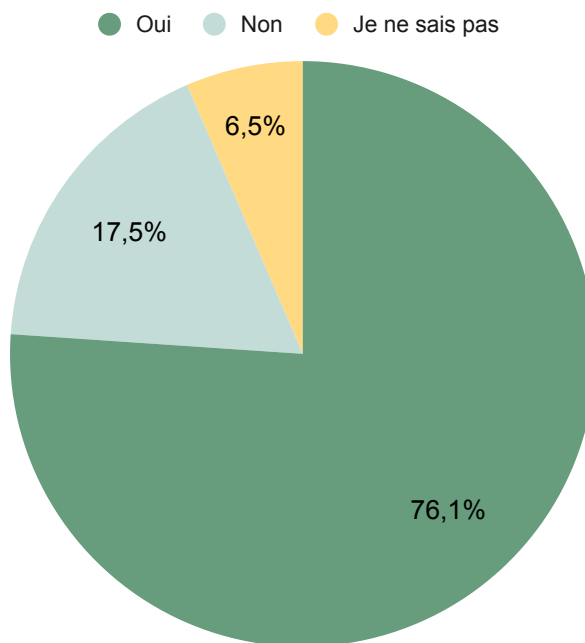
« Le nombre d'arbres devrait être évalué selon le nombre de pieds carrés du terrain du propriétaire et en fonction de l'endroit. Si le terrain est situé près d'un îlot de chaleur, le nombre d'arbres devrait augmenter.»

Questionnaire en ligne

Résultats aux questions

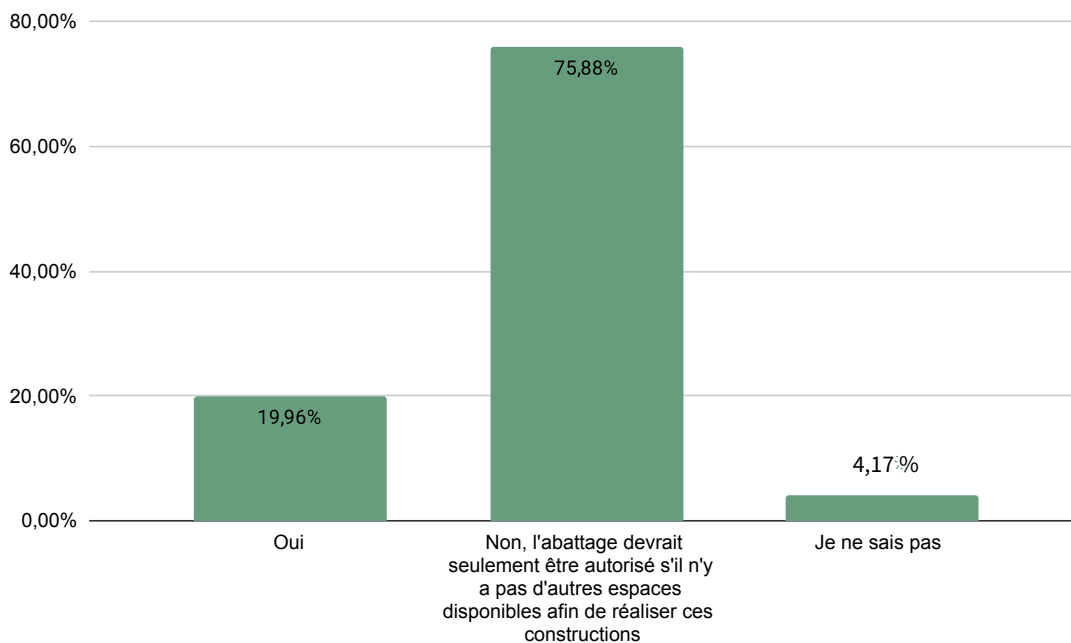
Question 4

Est-ce que l'encadrement des plantations devrait prévoir des exigences en matière de diversité des essences d'arbre ?



Question 5

Est-ce que l'abattage d'arbre devrait être automatiquement autorisé afin de permettre la construction d'une piscine ou d'un cabanon ?

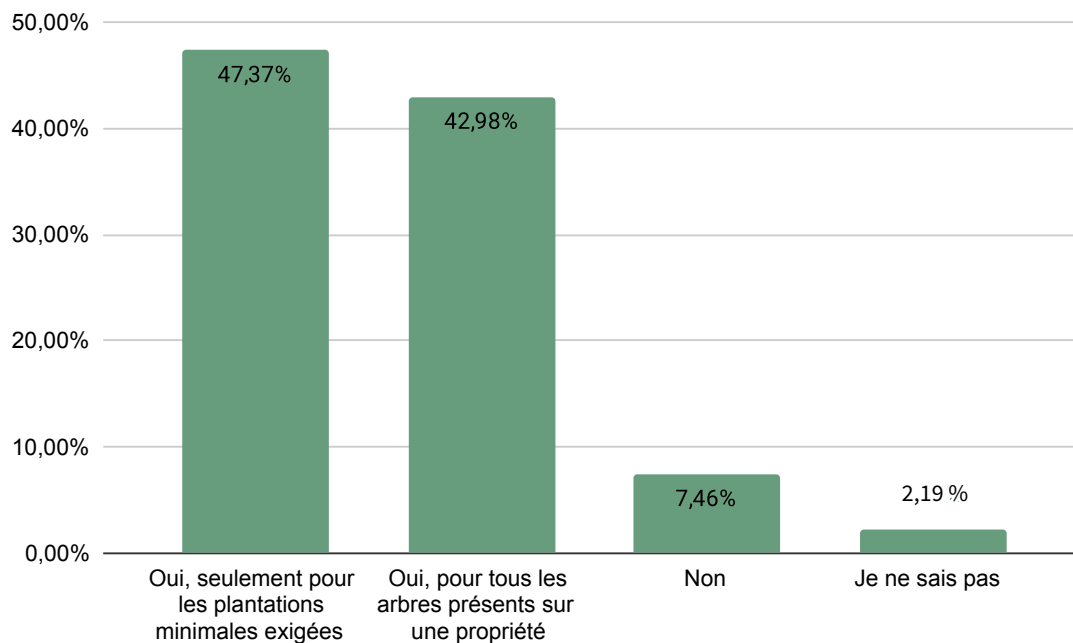


Questionnaire en ligne

Résultats aux questions

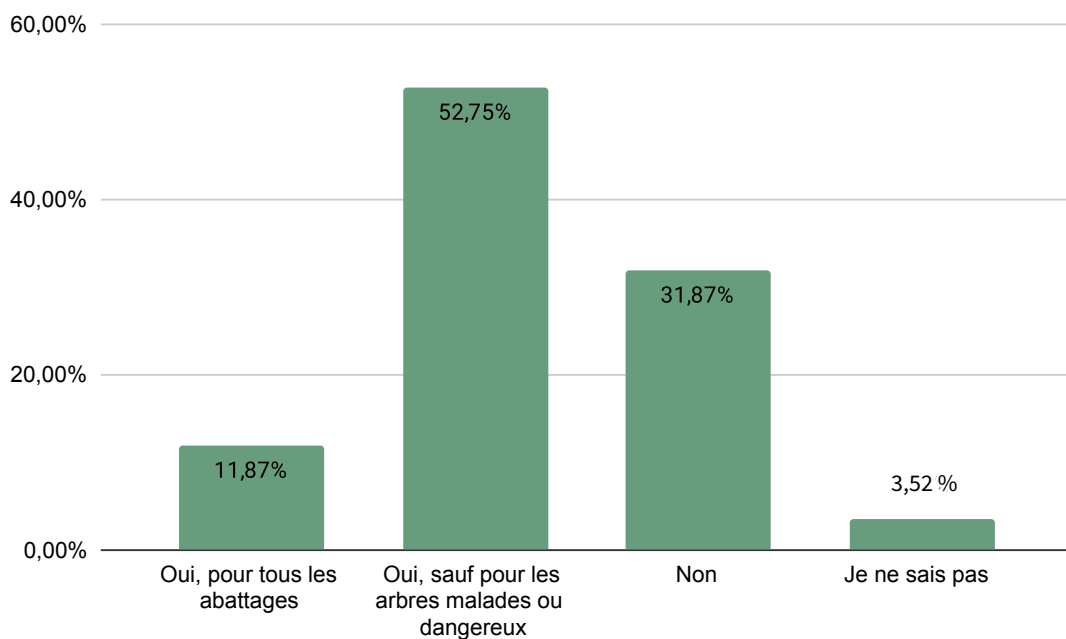
Question 6

La Ville devrait-elle exiger que les arbres abattus soient remplacés ?



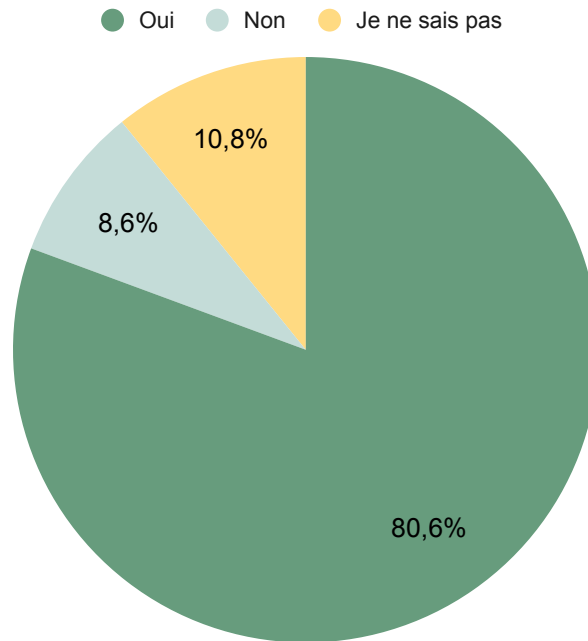
Question 7

Actuellement, un certificat d'autorisation pour l'abattage d'un arbre est gratuit en tout temps sauf pour les arbres localisés dans les boisés où un tarif de 55\$ est applicable. La Ville de Gatineau devrait-elle imposer un tarif ?



Question 8

Est-ce que des mesures devraient être mises en place afin de favoriser le verdissement du centre-ville sur les terrains privés ?



Parmi les répondant(e)s qui souhaitent que des mesures soient mises en place pour favoriser le verdissement du centre-ville, 255 ont fait des suggestions. Les suggestions témoignent du souhait d’avoir une administration municipale proactive et novatrice qui soutient, par des gestes concrets et un accompagnement de ses citoyen(ne)s, diverses initiatives de verdissement. Voici les suggestions en ordre de récurrence :

Offrir des incitatifs financiers pour la plantation

- Distribuer des bons de réduction (« coupons-rabais ») à la pépinière ;
- Offrir une réduction des taxes municipales aux citoyen(ne)s qui verdissent leur terrain ;
- Rembourser certains travaux ou subventionner à l’achat d’arbres et végétaux ;

- Subventionner les travaux de désasphaltage à des fins de verdissement.

Rehausser les normes minimales applicables de plantation aux terrains du centre-ville

- Adopter des cibles de verdissement ;
- Exiger des normes de plantation minimales en fonction de la superficie des terrains ;
- Appliquer les mêmes exigences de plantation aux terrains commerciaux que celles en vigueur pour les terrains résidentiels ;
- Appliquer des pénalités aux propriétaires contrevenant(e)s ;
- Obliger des plantations sur les terrains vacants ou laissés à l’abandon.

Question 8

Est-ce que des mesures devraient être mises en place afin de favoriser le verdissement du centre-ville sur les terrains privés ?

Améliorer l'accessibilité des végétaux et des espaces verts auprès des citoyen(ne)s

- Distribuer gratuitement des arbres et des végétaux;
- Offrir gratuitement des services de conseils et d'aménagements paysagers rendus par des organismes partenaires de la Ville;
- Mettre des outils de plantation et de jardinage à la disposition des citoyen(ne)s;
- Faire l'achat d'un camion-citerne pour l'arrosage régulier des plantations citoyennes et dans les cours d'école;
- Rendre accessibles à tout le monde les espaces verts qui se trouvent sur les terrains d'édifices des gouvernements provincial et fédéral.

Lutter contre les îlots de chaleur

- Protéger les espaces verts existants et limiter l'abattage des arbres;
- Exiger le remplacement des arbres abattus;
- Réduire les aires gazonnées dans les parcs au profit de la plantation d'arbres et d'autres végétaux;
- Planter le long des rues et dans les parcs du centre-ville;
- Retirer les normes minimales de stationnement et favoriser l'aménagement écoresponsable des stationnements existants;
- Exproprier un mètre en bordure des terrains privés pour la plantation d'arbres;
- Favoriser l'aménagement de toits verts et le verdissement des marges avant;
- Promouvoir l'agriculture urbaine et la plantation de végétaux comestibles.

Sensibiliser les citoyen(ne)s au verdissement et mettre en valeur les initiatives citoyennes

- Organiser des fêtes de quartier ainsi que des conférences sur le verdissement;
- Promouvoir le programme Airouvert du Conseil Régional de l'Environnement et du développement durable de l'Outaouais;
- Faire des partenariats avec la Fédération canadienne de la faune dans le cadre de sa mission d'éducation et de sensibilisation à la faune;
- Impliquer les jeunes dans les projets de verdissement;
- Organiser des concours de verdissement et d'embellissement;
- Valoriser les initiatives citoyennes sur le site internet de la Ville.

Question 8

Est-ce que des mesures devraient être mises en place afin de favoriser le verdissage du centre-ville sur les terrains privés ?

«Diminuer la quantité de stationnements dans les développements commerciaux, en grande majorité du temps, jamais utilisés et prévoir des espaces verts avec arbres et bancs.»

«Encourager par des conseils et des appuis (fournitures d'arbustes et autres comme couvre-sol) les proprios à verdir.»

«Faire un concours dans chaque quartier avec des prix (plusieurs catégories) pour stimuler la création d'espaces verts (le gazon ne compte pas...)»

«Commençons par protéger tous les terrains verts qui restent au lieu de continuer à les détruire pour y construire encore et toujours des centres d'achats ou des lotissements dénués de vie naturelle.»

Question 9

Commentaires généraux et suggestions sur la plantation, l'abattage ou l'entretien des arbres sur le territoire de la Ville de Gatineau

Les 255 commentaires recueillis révèlent l'envie des répondant(e)s de voir des gestes ambitieux posés par la Ville et d'assurer une application adéquate des règlements.

Conserver, protéger et mettre en valeur les espaces boisés et les arbres existants

- Freiner l'étalement urbain en milieux boisés — le projet d'hôpital dans le corridor Champlain est cité en contre-exemple ;
- Limiter ou interdire l'abattage d'arbres sauf sous certaines conditions ;
- Rendre publiques les demandes de certificat d'autorisation d'abattage ;
- Acquérir des terrains boisés à protéger et mettre en valeur ;
- Démocratiser les espaces boisés sans les urbaniser — l'aménagement de passerelles et de ponts dans la forêt Boucher est cité en contre-exemple ;
- Entretien et soigner les arbres existants pour prolonger leur vie ;
- Créer un inventaire cartographié des arbres et des essences sur le territoire de la Ville.

Planter des arbres et des végétaux sur tous les terrains municipaux

- Faire des saillies de trottoirs et des zones tampons végétalisées aux abords des voies de circulation automobile ;
- Verdir les terre-pleins (les boulevards Gréber et des Allumettières sont mentionnés) ;
- Bonifier la canopée dans les parcs pour combattre les effets des îlots de chaleur ;
- Planter des arbres le long des berges, notamment en partenariat avec les propriétaires privés ;
- Verdir les terrains des écoles, dont les cours d'école, en partenariat avec le milieu scolaire ;
- Bénéficier du programme fédéral « Accroître les forêts canadiennes » ;
- Adopter des cibles de plantation précises.

Adopter une approche écosystémique de gestion des espaces naturels

- Favoriser les espèces indigènes ;
- Assurer le contrôle et la diversité des espèces plantées ;
- Prendre en compte les impacts du verdissement comme du déboisement sur la faune ;
- Connecter les espaces verts entre eux (trame verte) ;
- Lutter contre les espèces invasives et envahissantes (l'érable de Norvège et le nerprun sont mentionnés) ;
- Favoriser la plantation d'espèces en accord avec l'environnement d'insertion et l'évolution du climat ;
- Reconnaître les services écologiques rendus par les arbres et les promouvoir auprès de la population ;
- Interdire l'utilisation de pesticides et d'herbicides ;
- Recourir au gazon seulement comme complément aux végétaux et aux arbres.

Question 9

Commentaires généraux et suggestions sur la plantation, l'abattage ou l'entretien des arbres sur le territoire de la Ville de Gatineau

Encadrer strictement le développement immobilier dans le respect de l'environnement

- Interdire l'abattage des arbres matures et les coupes à blanc;
- Imposer des pénalités et des amendes sévères aux promoteurs immobiliers contrevenants;
- Assurer le suivi des arbres plantés par les promoteurs immobiliers en remplacement d'arbres abattus (arrosage suffisant, tuteurs, etc.);
- Contrôler les essences plantées par les promoteurs immobiliers;
- Assurer que les déchets des chantiers de construction soient ramassés;
- Consulter les citoyen(ne)s pour les projets immobiliers qui entraînent de l'abattage d'arbres;
- Mettre les promoteurs immobiliers à contribution dans le verdissement de la ville;
- Imposer les mêmes exigences aux développements commerciaux qu'aux développements résidentiels;
- Privilégier les arbres et la végétation par rapport aux espaces minéralisés pour l'aménagement d'espaces de stationnement;
- Réduire les espaces de stationnements, en nombre comme en superficie, dans les développements résidentiels et commerciaux pour lutter contre les îlots de chaleur
- Orienter l'aménagement des espaces de stationnement existants avec des pratiques écoresponsables structurées autour de l'utilisation de matériaux poreux et de végétaux.

Augmenter les ressources humaines et financières pour l'application et la conformité aux règlements municipaux

- Embaucher plus de ressources humaines en inspection et en génie forestier;
- Mettre à l'amende les citoyen(ne)s contrevenant(e)s aux règlements municipaux;
- Exiger des arboriculteur(trice)s qui abattent les arbres la vérification du certificat d'autorisation d'abattage;
- Assurer des suivis pour l'application des normes d'entretien arboricole et horticole du Bureau national de normalisation du Québec.

Sensibiliser les citoyen(ne)s et les entreprises au verdissement

- Créer des circuits des plus beaux arbres dans la ville;
- Réaliser des partenariats avec des organismes pour animer des ateliers avec les citoyen(ne)s;
- Distribuer et offrir gratuitement des arbres aux entreprises;
- Préparer un guide à l'attention des citoyen(ne)s pour choisir la bonne essence et la bonne localisation d'un arbre sur un terrain;
- Offrir des services d'entretien des arbres aux citoyen(ne)s;
- Établir des partenariats avec les grands propriétaires fonciers pour le verdissement de leur terrain.

Adopter une approche flexible et trouver des solutions de pair avec les citoyen(ne)s

- Permettre une évaluation discrétionnaire des demandes d'abattage pour mieux s'adapter aux différentes réalités.

Question 9

Commentaires généraux et suggestions sur la plantation, l'abattage ou l'entretien des arbres sur le territoire de la Ville de Gatineau

«Pourquoi ne pas impliquer les citoyens en créant un mouvement de bénévoles dans chaque quartier? Ceux-ci pourraient aider le reverdissement en donnant du soutien aux résidents et en organisant des activités communautaires [...]»

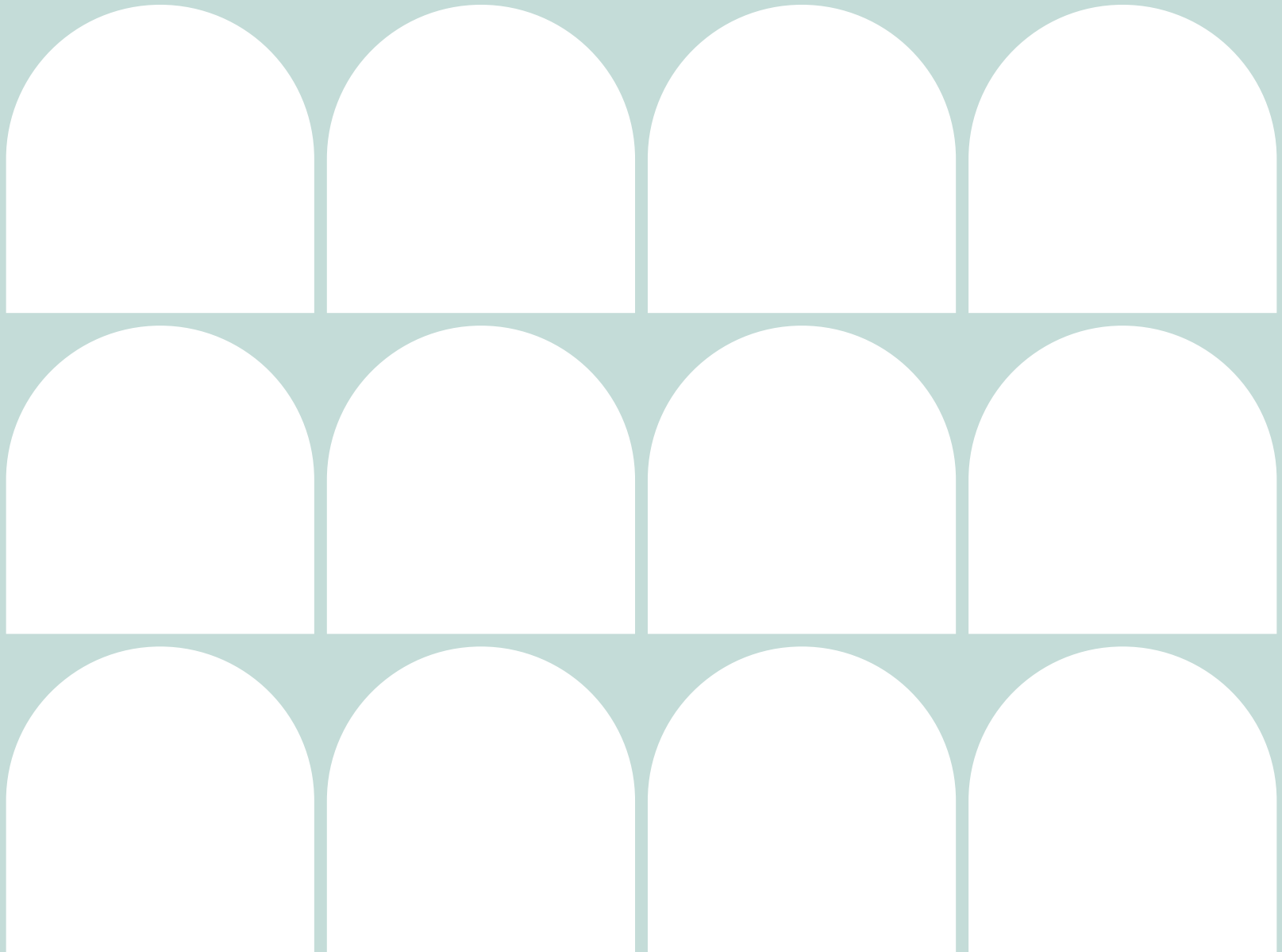
«Un remplacement “un arbre pour un arbre” devient rapidement insuffisant dans un contexte d’urbanisation pour assurer une trame verte (même minimale), ce qui ne cadre évidemment pas avec les objectifs d’établir des milieux écoresponsables énoncés au plan d’urbanisme.»

« Il est important que la Ville se dote d’un plan d’application de loi à la mesure des exigences réglementaires qu’elle propose, incluant un programme d’inspection ainsi que les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la réglementation par les experts en la matière.»

« Les arbres, c’est de la médecine préventive qui favorise la santé physique et mentale. Il faut éviter de couper les arbres, point final.»

« Je trouverais déplorable de mettre davantage de responsabilités sur le dos des citoyens, alors que la ville elle-même ne se gêne pas pour abattre des boisés, et ce, malgré l’opposition citoyenne.»

Résultats des textes de réflexion



Les textes de réflexion soumis par les citoyen(ne)s et les différents organismes recensent des actions concrètes pour lesquelles la Ville pourrait s'engager. Elles font généralement appel à une vision écosystémique de la gestion de l'environnement. Effectivement, les enjeux entourant la protection et la mise en valeur du couvert forestier sont perçus comme un engrenage qui entraîne une grande quantité de services écologiques aux citoyen(ne)s et à la planète. La reconnaissance de la valeur des arbres dans la lutte aux changements climatiques apparaît primordiale dans l'ensemble des textes. Pour cette raison, les suggestions soumises vont dans le sens d'une protection maximale des espaces boisés contre l'abattage et l'urbanisation, d'une optimisation des terrains du domaine public aux fins de plantations, d'une diversification des espèces végétales indigènes pour favoriser la résilience de la forêt urbaine de Gatineau et d'une éradication des espèces exotiques envahissantes. De multiples moyens pour y arriver sont nommés dont la multiplication des collaborations avec les associations citoyennes ou d'autres organisations, la production de guides d'informations accessibles et vulgarisés pour les citoyen(ne)s, la plantation d'arbres dans les stationnements municipaux et en bordure de rue, la réalisation d'une cartographie des arbres de la ville et la hausse des normes de plantations minimales et de protection pour l'ensemble du territoire.

Textes de réflexion

–
Éléments soulevés dans les textes de réflexion déposés par les citoyen(ne)s

Adopter une vision globale de la forêt urbaine pour l'ensemble de la Ville de Gatineau

Les modifications réglementaires présentées lors de la consultation publique ne concernent que les terrains résidentiels. Or, il apparaît nécessaire d'imposer des mesures de protection ainsi que des exigences de plantation pour l'ensemble des usages du zonage (commerciaux, industriels, parcs, etc.). Des partenariats pourraient être conclus avec la Commission de la capitale nationale (CCN) pour acquérir des terrains connexes aux corridors verts afin de les protéger et les valoriser.

Dans l'optique où toutes les superficies de la ville doivent être mises à contribution pour augmenter la canopée de la ville, il faudrait éliminer ou réduire les normes minimales de stationnement exigées pour les nouvelles constructions ainsi que verdir les cours d'école. De plus, plusieurs terrains municipaux pourraient être verdés et plantés tels que les stationnements, les entrées et les sorties d'autoroute (actuellement gazonnées) et les terrepleins. La Ville devrait faire l'acquisition de maisons régulièrement sinistrées par des inondations ainsi que des terrains laissés à l'abandon pour en faire des zones d'infrastructures vertes.

Prendre en compte la superficie du terrain, la taille de l'arbre, l'ombrage qu'il procure et son emplacement dans les normes de plantation minimales

Les terrains de grandes superficies devraient accueillir davantage d'arbres. Le nombre d'arbres exigé devrait être accru pour les terrains de bâtiments multilogements avec des aires de stationnement. Les plantations devraient également être réalisées à proximité de l'emprise de rue pour faire de l'ombre sur les trottoirs.

Adopter des cibles de diversité d'essences d'arbres et favoriser les espèces indigènes

La vente d'espèces exotiques envahissantes devrait être interdite dans les pépinières et centres du jardin. Les promoteurs ne devraient être autorisés qu'à planter des espèces indigènes. La Ville devrait s'adjoindre la collaboration d'organismes communautaires et de citoyen(ne)s bénévoles dans la lutte aux espèces exotiques envahissantes. Elle pourrait également émettre un guide public de gestion de

celles-ci.

Protéger le corridor Champlain de toute urbanisation

Le corridor Champlain est parmi les espaces naturels d'importance de la Ville de Gatineau et devrait faire l'objet d'une protection accrue. Une protection insuffisante de son couvert forestier le mettrait en péril et pourrait compromettre son écosystème. Le rapport sur la caractérisation des boisés de Gatineau (Del Degan, Massé et Associés, 2003) identifie le resserrement de la trame urbaine autour du boisé comme une menace aux espèces d'arbres qui s'y trouvent (pin blanc, érable à sucre, érable noir). La protection du boisé fait appel à des mesures plus rigoureuses de la part de la Ville alors que le corridor Champlain est menacé par des projets de construction.

Concentrer le développement immobilier en zone urbanisée

La Ville devrait donner l'exemple et ne pas reproduire des situations comme celle de la forêt Deschênes, un milieu humide abritant des espèces menacées, dont la vente n'a finalement pas eu lieu devant le mécontentement populaire. Le futur du corridor Champlain sème l'inquiétude. Le développement immobilier devrait se concentrer sur les terrains déjà construits. La reconversion de centres commerciaux est donnée en exemple. Les conséquences des projets immobiliers sur les écosystèmes devraient être prises en compte dans tous les processus décisionnels de la Ville.

Textes de réflexion

–
Éléments soulevés
dans les textes de
réflexion déposés
par les organismes
1/3

Augmenter les exigences quantitatives et qualitatives des normes de plantation minimales

Dans la perspective d'augmentation du nombre d'arbres sur les terrains privés, autant les habitations existantes que les nouvelles constructions devraient avoir au moins 3 arbres par 550 mètres carrés, dont au moins deux en cour avant et un en cour arrière. Les petits terrains devraient quant à eux avoir au moins un arbre. Le nombre minimum d'arbres à planter devrait être minimalement équivalent aux mesures les plus strictes des autres villes du Québec.

Des cibles de pourcentages d'arbres feuillus, de conifères et d'espèces indigènes devraient être adoptées. Pour favoriser la diversité des espèces plantées, une espèce ne devrait pas représenter plus de 30 % (et non 50 % comme proposé) de celle d'un secteur. Les arbres à grand déploiement sont préférables le long des rues pour créer de l'ombrage, réduire les îlots de chaleur et rendre les rues plus accueillantes.

Adopter des mesures incitatives pour favoriser la plantation et le reboisement

À l'instar de certains quartiers montréalais où une bande verte sépare le trottoir de la rue, la plantation sur rue par les citoyen(ne)s (carré d'arbres, banquettes végétalisées et jardins de rue) devrait être autorisée pour le verdissement des rues là où l'espace le permet. Un guide de mesures d'entretien et de protection des arbres pourrait être mis à la disposition des citoyen(ne)s. La Ville de Gatineau pourrait adopter un programme de plantation d'espèces d'arbres indigènes et se joindre au défi « Trees in Cities » de l'Organisation des Nations Unies.

Protéger les oiseaux et reconnaître leur fonction d'alliés dans la conservation des arbres

Par le biais des arbres et des plantes, les oiseaux rendent des services écosystémiques bénéfiques pour la population. Le remplacement des arbres matures abattus par de jeunes arbres ne suffit pas à compenser la perte de ces services. Ils doivent être considérés à la fois comme sujets qui profitent de la canopée, mais également comme alliés à leur conservation. Les oiseaux se nourrissent d'insectes nuisibles aux arbres et plusieurs espèces sont des grands pollinisateurs, contribuant ainsi à la reproduction des végétaux et des arbres. Les espèces indigènes d'arbres constituent des habitats et procurent de la nourriture pour les oiseaux, tout comme certains arbres malades ou morts qui sont essentiels à certaines espèces aviaires. À ce propos, Québec Oiseaux a rédigé un document d'information sur le sujet appelé « Opération Chicots ». Finalement, lors de la période de nidification, l'élagage des arbres devrait être précédé d'une inspection.

Textes de réflexion

–
Éléments soulevés dans les textes de réflexion déposés par les organismes
2/3

Limiter l'abattage des arbres

La réglementation pour la protection des arbres lors de travaux de construction ou de démolition devrait couvrir tout le territoire de la ville et non seulement des secteurs identifiés comme « boisés ». Actuellement, 63 % de la population habitent des secteurs non visés par la réglementation. Des rapports d'expertise sur le couvert forestier devraient être déposés devant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) à chaque projet pour éclairer leur avis.

L'obtention d'un certificat d'autorisation d'abattage devrait être obligatoire pour tous les arbres d'un diamètre à hauteur de poitrine (DHP) d'au moins 10 cm pour les feuillus et d'une hauteur d'au moins deux mètres pour les conifères. Un tarif égal ou supérieur à la moyenne des villes devrait être exigé pour l'obtention d'un certificat d'autorisation d'abattage. Les sommes perçues devraient être dédiées à la mise en œuvre du règlement. Toutes demandes d'abattage devraient être accompagnées d'une photo de l'arbre ainsi que d'une caractérisation de tous les arbres de la même propriété. Aucun abattage ne devrait être autorisé pour les arbres situés au-delà de deux mètres d'une construction principale, pour la construction d'ouvrages (cabanon, piscine, stationnement), à moins qu'aucun autre espace ne soit disponible ou pour le passage d'une clôture ou d'un sentier sur un terrain.

Le Service de l'environnement devrait être chargé d'autoriser ou de refuser l'octroi des certificats d'autorisation d'abattage. Ses décisions devraient être motivées par écrit et accessibles dans un registre public. Il devrait faire un inventaire des arbres jugés « remarquables », leur accorder une valeur patrimoniale et veiller à leur protection. Le remplacement des arbres matures abattus devrait être exigé selon les conditions établies par le Service de l'environnement. Si le remplacement est impossible, une compensation devrait être exigée du propriétaire.

Un dépôt de sécurité auprès des propriétaires qui font des travaux de construction pouvant causer des dommages aux arbres devrait être exigé. Les méthodes à employer pour

la protection des arbres pendant les travaux devraient être détaillées dans le permis de construction pour éviter que des dommages ne soient causés aux arbres existants qui ne sont pas sujets à des autorisations d'abattage. Des amendes onéreuses pourraient être imposées aux contrevenant(e)s à la réglementation sur l'abattage. Le montant de l'amende devrait être suffisamment dissuasif pour éviter un contournement de la réglementation.

Produire un inventaire de la forêt urbaine de la ville et des espaces protégés

Pour mieux en faire le suivi et les protéger, la constitution d'un inventaire cartographié est recommandée. Les citoyen(ne)s pourraient être sollicités dans cet effort, en les invitant à déclarer les arbres sur leur terrain. D'autre part, les impacts de la désignation (corridor vert, boisé de protection et d'intégration, écoterritoire) d'un espace boisé devraient être accessibles pour les citoyen(ne)s et les promoteurs. Un glossaire pourrait être publié par la Ville.

Mieux entretenir les arbres du domaine public et en planter davantage

Certains boisés manqueraient d'entretien ou seraient endommagés par des interventions de la Ville ou des citoyen(ne)s négligent(e)s. La Ville devrait déployer des équipes à leur entretien des boisés et des parcs, puis protéger les arbres du déneigement grâce au balisage. L'augmentation de la plantation sur rue apparaît nécessaire et devrait être une considération intégrée à chaque fois qu'une rue est sujette à des travaux (par exemple, les boulevards Taché et Lucerne, tous deux concernés par le tracé du projet de tramway). Pour la plantation et l'entretien, la Ville pourrait collaborer, moyennant un soutien financier et technique, avec les groupes et associations citoyen(ne)s.

Allouer les ressources nécessaires au suivi et à l'application de la réglementation

Un programme d'inspection gagnerait à être mis en place et dans lequel un suivi et une évaluation de l'application de la réglementation seraient assurés régulièrement. Les Services de travaux publics, d'urbanisme et de l'environnement devraient collaborer.

Textes de réflexion

–
Éléments soulevés dans les textes de réflexion déposés par les organismes
3/3

Hausser les normes de plantations minimales et de protection pour le quartier Wychwood

Le caractère boisé du quartier Wychwood appelle à des mesures de protection accrues, car les atouts de ce couvert forestier sont nombreux (combat contre l'érosion, la pollution et le bruit). Il confère également une protection riveraine, maintient la richesse faunique et donne un caractère unique au quartier. Les citoyen(ne)s ont contribué à sa protection par des aménagements paysagers qui préservent l'intégrité des arbres et qui les mettent en valeur. Ainsi, les terrains privés de Wychwood devraient être soumis à une exigence d'un arbre par 100 mètres carrés et le lotissement de terrains en plus petits lots devrait être limité, car il entraîne une diminution, à long terme, du nombre d'arbres.

Un inventaire des arbres ainsi qu'une cartographie des terrains proposés pour le reboisement (annexe 2), ont respectivement été réalisés par une phytotechnicienne et botaniste ainsi que par l'Agence de bassin versant des 7. Le premier identifie les arbres d'intérêt et d'autres éléments du patrimoine arboricole et floristique du quartier. 1657 arbres matures ont été inventoriés, 64 « taxons » (variétés, espèces, cultivars) d'arbres ont été recensés dont le tiers sont des espèces indigènes. Cela représente une importante biodiversité pour un petit territoire; elle est équivalente à celle des îles de la Ville de Laval. Il est expliqué que « les efforts humains ne pourraient [...] reproduire les conditions nécessaires à la renaissance d'une semblable forêt. ». Les plantations de pins blancs de l'est de l'Amérique du Nord sont considérées comme des écosystèmes menacés qu'il importe de protéger. Le quartier Wychwood serait le seul quartier résidentiel du Québec où le chêne blanc croît (une cinquantaine de chênes blancs ont été répertoriés). Il s'agit d'une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, créant, selon la spécialiste, une obligation légale de les protéger. Dès lors, par prudence, ces spécimens méritent d'être protégés. Le noyer cendré, espèce identifiée comme « en voie de disparition » à l'échelle canadienne, a été repéré à quelques endroits dans le quartier. Une protection des spécimens existants s'imposerait.

Élaborer conjointement le Plan climat (dont l'adoption est prévue à l'automne 2021) et le cadre réglementaire relatif à la protection et la mise en valeur des arbres et du couvert forestier

Les politiques et les mesures dites « à la pièce » ne sont pas suffisamment engageantes pour l'adaptation aux changements climatiques et pour l'atténuation de leurs effets. Pour cette raison, les processus d'élaboration du Plan climat et des règlements normatifs devraient faire l'objet d'une même stratégie et d'un seul plan d'action.

Les arbres jouent un rôle central dans la lutte aux changements climatiques et leur conservation consiste en l'approche la plus efficace et la moins coûteuse à cet effet. Effectivement, selon une analyse économique de la Banque TD, pour chaque dollar investi dans l'entretien des arbres, entre 1,88 \$ et 12,70 \$ de bénéfices en sont retirés grâce aux nombreux services écologiques rendus par les arbres (stockage de carbone, réduction de la température, captation de la pollution, incitatif à l'activité physique et au bien-être mental, etc.).

Synthèse de la démarche

La démarche de consultation publique a permis aux citoyen(ne)s et organismes d'exprimer leur désir de changement dans la protection et la mise en valeur du couvert forestier. Dans l'ensemble de la démarche, la plupart des interventions appuient une réglementation plus stricte, ambitieuse et étendue à l'ensemble du territoire, particulièrement pour les nouveaux développements immobiliers, et plus d'interventions de la Ville pour l'augmentation des plantations, sur les terrains publics comme privés, en s'adjoignant des citoyen(ne)s et d'organismes spécialisés, ainsi que pour la protection et la conservation accrues des boisés existants.

1

Actualiser et bonifier les connaissances de la forêt urbaine gatinoise et des services écosystémiques associés

Pour assurer un suivi adéquat de la forêt urbaine gatinoise et des services écosystémiques qu'elle rend, divers outils dont pourrait disposer la Ville devraient être créés ou, pour ceux déjà existants, actualisés. Un inventaire cartographique des arbres matures sur l'ensemble du territoire la ville pourrait être constitué. Les arbres du quartier Wychwood ont d'ailleurs fait l'objet d'un exercice de recensement et de caractérisation arboricoles. Un outil pour calculer la valeur économique des services écosystémiques pourrait également être développé et mis à la disposition des citoyen(ne)s. La production de nouvelles connaissances et d'outils permettrait la mise à jour des objectifs de conservation et des cibles de plantations, d'identifier des zones boisées stratégiques de grande valeur, puis de sensibiliser les citoyen(ne)s.

2

Adapter la vision, la stratégie et la réglementation municipale à la lutte aux changements climatiques

Au regard des contributions citoyennes à la démarche de consultation, la question de la protection et de la mise en valeur des arbres et du couvert forestier requiert une approche transversale dans l'administration municipale et doit être une partie intégrante de ses outils de planification. Effectivement, les citoyen(ne)s sont nombreux(euses) à la traiter sous tous ses aspects en se référant autant aux compétences des services de l'urbanisme, de l'environnement que des travaux publics et en appelant à leur étroite collaboration. Une reconnaissance des services écosystémiques (et de leur valeur économique) rendus par les arbres sur l'ensemble du territoire de la ville est identifiée comme nécessaire par les citoyen(ne)s qui y voient une façon de les mettre au premier plan de la lutte aux changements climatiques.

Leur protection contre l'abattage et leur conservation grâce à un entretien adéquat, à une éradication des espèces exotiques envahissantes ou encore par une réduction des activités humaines qui leur sont néfastes, telles que le déneigement ou le recours aux pesticides, sont perçues comme primordiales. L'abattage d'un arbre doit être une mesure d'exception. En plus de la préservation de la canopée existante, les citoyen(ne)s sont en faveur d'une augmentation des plantations d'espèces indigènes sur les terrains privés et municipaux.

À cet égard, les citoyen(ne)s souhaitent que les normes de plantations minimales exigées sur les terrains des nouvelles résidences soient revues à la hausse. La plupart sont en faveur de l'instauration d'un tarif pour l'obtention d'un certificat d'autorisation d'abattage. Plusieurs considèrent les stationnements, les marges avants et les bordures de rue comme des endroits prioritaires de plantations. Enfin, l'augmentation des cibles de protection du couvert forestier, la création d'une trame verte constituée des espaces verts et des boisés tels que le corridor Champlain, la forêt Boucher et la forêt Deschênes, puis la multiplication des ressources de la Ville dans l'application de sa réglementation sont des mesures exhortées par les citoyen(ne)s.

3

Accompagner et sensibiliser des citoyen(ne)s dans l'entretien et la plantation des arbres et végétaux

Les citoyen(ne)s ont été nombreux(euses) à se sentir partie prenante des efforts de protection et de conservation et souhaitent être appuyé(e)s par la Ville. Les besoins de conseils professionnels et de sensibilisation autour des espèces à protéger sont évoqués. Un guide d'entretien des arbres et un guide des espèces indigènes d'arbres et d'arbustes à privilégier dans les plantations sont nommés comme outils à divulguer. De plus, pour pallier un manque d'accessibilité de la réglementation, des guides de vulgarisation destinés aux citoyen(ne)s pourraient être produits. Par exemple, des citoyen(ne)s souhaitent mieux comprendre les critères déterminant les différentes désignations accordées aux boisés et leurs impacts en matière de protection et de conservation. Le recours à des programmes existants d'organisations partenaires gagnerait à être intensifié. C'est le cas du programme Airouvert du Conseil Régional de l'Environnement et du développement durable de l'Outaouais. L'encadrement des pépinières et des centres du jardin est demandé alors que des citoyen(ne)s constatent que certains conseils qui y sont donnés ne sont pas adéquats. D'autres mesures incitatives sont suggérées telles que la mise à disposition d'outils de jardinage pour la communauté, l'autorisation pour les citoyen(ne)s de planter dans l'emprise publique aux abords des voies automobiles, l'achat d'un camion-citerne à la Ville pour arroser les plantations citoyennes, la tenue de concours d'embellissement et la mise sur pied d'une patrouille de sensibilisation citoyenne.

4

Intervenir sur le développement immobilier local pour conserver les espaces boisés

Une inquiétude partagée par les citoyen(ne)s a trait à l'abattage d'arbres et au déboisement massif aux fins de développement immobilier. Plusieurs projets immobiliers réalisés dans les dernières années ont marqué négativement les citoyen(ne)s qui souhaitent davantage d'encadrement de la part de la Ville. À titre d'exemple, le futur hôpital de la région de l'Outaouais, dont un des sites potentiels de construction se trouve dans le corridor Champlain, les préoccupe actuellement. Bien que les citoyen(ne)s reconnaissent leur rôle dans la protection et la mise en valeur des arbres, leurs actions individuelles leur paraissent diluées, voire inutiles, devant la destruction de boisés qu'ils ont autrefois sillonnés.

En plus de privilégier le développement en zone urbanisée, notamment sur les friches urbaines ou par le biais de la densification des quartiers existants, de multiples moyens sont mis de l'avant pour à la fois mieux protéger les arbres et encadrer plus strictement le développement immobilier. Des études de caractérisation pourraient être demandées aux promoteurs qui seraient garants de la survie des arbres plantés à l'intérieur d'une période établie. Dans la perspective d'assurer une certaine biodiversité et une résilience écologique, les espèces plantées seraient contrôlées. L'abolition ou la réduction des normes minimales de stationnement est également identifiée comme piste de solution pour réduire les espaces minéralisés et augmenter les potentiels de plantation. Finalement, les compensations financières à la suite d'un abattage pourraient être définies en se basant sur la valeur économique des services écosystémiques perdus.

Conclusion

Cette démarche de consultation visait à récolter les commentaires et suggestions des Gatinois(es) en vue de bonifier les propositions préliminaires de modifications au cadre réglementaire entourant la protection et la mise en valeur des arbres et des boisés. L'intérêt des citoyen(ne)s pour une protection et une conservation accrues des arbres comme des boisés a été démontré par leur volonté de voir un meilleur encadrement des développements immobiliers et d'augmenter les exigences minimales de plantations prescrites aux terrains privés et publics, tant résidentiels que commerciaux et industriels. Un fort désir d'accompagnement, de sensibilisation et de soutien a été communiqué par de nombreux(euses) citoyen(ne)s qui souhaitent notamment des conseils arboricoles et des guides de vulgarisation de la réglementation. De plus, l'actualisation des connaissances sur le couvert forestier est perçue comme un moyen de mettre à jour les cibles de protection et de conservation de la Ville. L'application et le suivi rigoureux de la réglementation ainsi que des outils de planification sont jugés indispensables pour assurer l'atteinte de ces cibles.

Grâce aux résultats récoltés et présentés dans le présent rapport de consultation, la Ville de Gatineau finalisera les propositions de bonification du cadre réglementaire normatif visant la protection et la mise en valeur des arbres et du couvert forestier (août 2021).

Les autres volets du chantier de révision réglementaire à suivre sont la révision des régimes de pénalité et des pratiques liées à l'application des dispositions des règlements d'urbanisme lors d'infractions (automne/hiver 2021), la révision des objectifs et critères relatifs aux arbres et au couvert forestier dans le cadre de la refonte du règlement relatif aux PIIA (printemps 2022), la formation et diffusion des bonnes pratiques pour la mise en valeur des arbres et du couvert forestier dans le cadre des projets de développement (début été 2022) et la réalisation d'un bilan et la révision du Plan de gestion des arbres et des boisés (PGAB) (fin 2022).

Annexes

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

1	COMMENTAIRE	Commentaire : Une collectivité territoriale a droit, moralement et juridiquement, d'imposer la protection et du maintien de ses écosystèmes, surtout en contexte d'urgence climatique. Est-ce qu'un mécanisme transitoire de protection comme un moratoire sur le développement des maillons essentiels sur les derniers forêts d'origine, corridors écologiques et milieux humides de notre Ville est-ol envisagé d'ici à ce qu'une politique élaboré et solide soit élaborée ?	Non, aucun moratoire n'est prévu.
2	COMMENTAIRE	Commentaire : Dans les nouveaux projets de construction, pourraient-ils y avoir des règlements de bâtiment qui imposeraient la construction écologique (ex: géothermie, isolation efficace et écologique...), que les bâtiments aient des murs et des toits verts comme cela se fait dans certains pays, même à Montréal; https://viago.ca/sur-les-toits-de-montreal/ Voir même de développer des projets d'autosuffisance. Exemple : https://www.maxisciences.com/ecologie/regen-village-un-village-100-ecologique-etautonome-bientot-construit-aux-pays-bas_art38078.html	Certaines dispositions liées aux principes de construction durable ont été introduites lors de la concordance au SADR (volet bâtiment vert) via le règlement de zonage et de construction. Ces dispositions font partie intégrante du règlement en vigueur. Il est possible de consulter la page Internet des règlements d'urbanisme : https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet_municipal/reglements_municipaux/reglements_urbanisme
3	COMMENTAIRE	Commentaire : merci de cette opportunité. Au plaisir de revenir voir la suite. bonne soirée.	N.A.
4	COMMENTAIRE	Commentaire : Excellent l'idée de modifier la définition "d'espace vert", trop de gazon et les enfants y jouent très peu. Aussi, les branches devraient être laissées (et non coupées) pour que les enfants puissent grimper dans les arbres :)	N.A.
5	COMMENTAIRE	Commentaire : Le nerprun purgatif s'attaque déjà grandement au parc Fairfiiew. J'invite Louise Boudrias à prendre entre main ce Fléau etends que des sommes dont investis présentement. Dans ce beau boisée	N.A.
6	COMMENTAIRE	Commentaire : J'appuie la proposition de Julie Bergeron concernant un moratoire sur les projets de construction dans le secteur Aylmer.	N.A.
7	COMMENTAIRE	Commentaire : Je propose que la Ville de Gatineau se dote d'un camion-citerne destiné uniquement aux projets de plantation communautaires et scolaires. Ce camion irait arroser selon un parcours desservant les plantations dans les cours d'écoles, dans les parcs lors de projets citoyens, surtout là où les accès à l'eau sont difficiles. Le camion pourrait être décoré de façon sympathique et être nommé à travers un concours public pour baptiser le camion d'arrosage communautaire. Une telle initiative viendrait déjouer un frein majeur dans les projets communautaires et scolaires: vous verriez là un très grand nombre de projets se développer avec la force de la collectivité!	Nous prenons en note cette idée.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

8	COMMENTAIRE	<p>Commentaire :</p> <p>Concernant la construction d'un hôpital à Hull et le choix de la forêt du Manoir des Trembles comme site visé pour cette construction, est-ce que les spécialistes de la ville de Gatineau ont l'intention de diriger les promoteurs vers une infrastructure déjà grise afin de protéger cette forêt d'une valeur inestimable?</p>	<p>Aucun terrain n'a encore été sélectionné pour l'implantation du nouvel hôpital. Le choix de site relèvera du gouvernement du Québec.</p>
9	COMMENTAIRE	<p>Commentaire : Merci, très intéressant. Impossible de faire de commentaires spécifiques à court notice mais nous soumettrons un document de réflexion.</p>	<p>N.A.</p>
10	COMMENTAIRE	<p>Commentaire : Les normes à rencontrer pour les études de caractérisation écologique sont inconnues du public et ces études, rarement sinon jamais rendues publiques. Serait-il envisageable pour la Ville de Gatineau de faire de la divulgation proactive de ces études de caractérisation en amont de l'octroi d'un permis de construction une disposition à intégrer aux futures exigences normatives ?</p>	<p>Les exigences de la Ville de Gatineau sur le contenu des études écologiques sont indiquées au règlement 501-2005. Par ailleurs, le Plan d'urbanisme récemment entré en vigueur prévoit à titre de moyen de mise en oeuvre, d'uniformiser le contenu des études de caractérisation écologique déposées à la Ville dans le cadre des projets immobiliers. Au niveau de la diffusion des études soumises à la Ville, ce type de document doit être évalué dans le cadre d'une demande d'accès à l'information.</p>
11	COMMENTAIRE	<p>Commentaire : Malgré la qualité de la prise de parole ce soir, lors d'une prochaine consultation ce serait important que des efforts soient faits pour assurer une représentation féminine parmi les intervenants. Merci d'avance!</p>	<p>Nous prenons en note votre commentaire.</p>
12	COMMENTAIRE	<p>Commentaire : Attention à la plantation sur les emprises de la Ville. J'ai vu plein d'arbres plantés sur les lignes de gaz et les utilités publiques où les lignes électriques sont enfouies.</p>	<p>La politique sur les rues conviviales en cours d'élaboration prévoit une révision des coupes types pour les nouvelles rues, ainsi que les principes guidant le réaménagement des rues existantes. Dans ce cadre, la question des plantations dans l'emprise publique est évaluée. La politique sera présentée au conseil municipal pour adoption sous peu.</p>
13	COMMENTAIRE	<p>Commentaire : Vous dites protéger nos régions humides et nos corridors écologie mais vous avez pourtant accepté le projet Village Champlain de Brigil dans le corridor de la forêt champlain, certain marécage on été vidé et seulement 32 % de se corridor sera conservé.</p>	<p>Ce projet respecte la réglementation en vigueur.</p>
14	COMMENTAIRE	<p>Commentaire : Il faut un moratoire sur la construction dans le secteur Aylmer.</p>	<p>N.A.</p>

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

15	COMMENTAIRE	Commentaire : Jviens d entendre votre réponse sur le nerprun purgatif. Conscient que le lac des fées n est pas de votre ressort mais je vous invite fortement a y prendre une marche. Vous allez comprendre assez vite comment le nerprun purgatif peut purger une forêt. Merci comme madame Fortier l'exprime il faut agir	N.A.
16	COMMENTAIRE	Commentaire : Suggestion qui va au-delà de la consultation de ce soir : voici un outil de planification urbaine comprenant des principes et des études de cas pour de meilleures pratiques dans l'aménagement des villes, orientées sur leur design « biophile » plutôt que sur le normatif (l'objet de ce soir). On y traite bien sûr des boisés et plantations d'arbres en terrains privés. Cet excellent ouvrage est très actuel pour le SUDD et le Service de l'environnement : Tabb, Philip (2021). Biophilic Urbanism – Designing Resilient Communities for the Future. Routledge Ed. (Taylor and Francis Group). 229 p.	Nous prenons bonne note de votre commentaire.
17	COMMENTAIRE	Commentaire : Les arbres plantés dans les stationnements et les emprises publiques sont souvent rachitiques et meurent prématurément. Le potentiel de services écosystémiques est pourtant important dans ces emplacements, mais les arbres doivent atteindre leur potentiel de croissance. Que pouvez vous faire pour augmenter la viabilité et la vigueur de ces arbres? Pourriez-vous, par exemple, exiger un volume minimal de terreau de qualité pour favoriser le développement des racines?	Les propriétaires des terrains où des plantations d'arbres sont exigées ont l'obligation de remplacer les arbres morts. Oui, il pourrait être possible d'intégrer via le règlement de zonage des dispositions encadrant la fosse d'implantation d'un arbre.
18	COMMENTAIRE	Commentaire : Intéressant de savoir qu'il y a d'autres mesures dans les éco-territoires et boisés de conservation (bandes riveraines,, étude écologique etc) que juste les %% de protection - il serait intéressant d'avoir une esquisse du processus complet lorsqu'un promoteur veut construire dans un lieu boisé car il est plutôt difficile à comprendre comment marche l'ensemble du processus de protection ou de permis	La Ville élabore présentement un guide à l'intention des promoteurs immobiliers. Ce guide sera disponible sous peu sur notre site Internet.
19	COMMENTAIRE	Commentaire : Est-ce que la Ville a réalisé une analyse comparative de ses propositions avec d'autres villes au Québec, Canada et ailleurs; particulièrement de villes à l'avant-garde?	L'analyse du cadre réglementaire de plus d'une quinzaine de villes québécoises et d'une ville ontarienne (Ottawa) a été réalisée lors du présent mandat. Une compilation des éléments d'information les plus pertinents est disponible sur la page internet dédiée à la consultation publique sur les arbres.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

20	COMMENTAIRE	Commentaire : Dernier commentaire, la ville doit bouger plus vite que le rythme de l'économie et de développement urbain, autrement les règlements seront implémenté après les faits et beaucoup d'arbres matures seront perdues. Ceux qui octroient les permis de construction doivent être informé et une limite doit être fait sur certain développement jusqu'à ce que les nouveaux règlement prennent effet. Il est beaucoup plus facile de couper un arbre mature que de faire croître un arbre à l'âge de maturité. Nous sommes en crise climatique et nous ne pouvons pas nous permettre de prendre notre temps lorsque nous sommes déjà en retard sur les actions pour la combattre. Le conseil peut mettre des injonctions où autre mesure pour prévenir des développeurs de profiter de règle désuète.	N.A.
21	COMMENTAIRE	Commentaire : Nous devrions mettre en place un règlements pour protéger, empêcher l'abattage et la maintenance des arbres centenaire.	N.A.
22	COMMENTAIRE	Commentaire : Certains services de la ville exigent des abattages d'arbres sains pour réaliser certains travaux, ceux-ci réalisés avec des techniques modernes pourraient permettre la sauvegarde d'arbres matures, à quand des progrès dans ce domaine... Airsapade pour creuser sans endommager le système racinaire...	N.A.
23	COMMENTAIRE	Commentaire : Il faudrait que les employés de la ville arrêtent d'accéder aux boisés publics avec leurs camions pick-up simplement pour y effectuer des vérifications. Pourquoi ne peuvent-ils pas utiliser leurs jambes? À chaque fois qu'un de ses camions accède au boisé près de chez moi, des arbres sont abîmés et écrasés par ses camions.	N.A.
24	COMMENTAIRE	Commentaire : Oui c'est bien la proposition pour les frais d'abattage. Il faut aussi plus d'effort sur la sensibilisation, les pancartes et autres indicateurs dans les boisés à haute présence humaine à proximité de résidence pour protéger les arbres et éviter le déboisement, non pas par abattage mais par empêchement de croissance dû à une trop haute circulation pédestre et cycliste hors sentier (short cuts in the woods).	N.A.
25	COMMENTAIRE	Commentaire : Gatineau devrait s'assurer de conserver un pourcentage de bandes forestières intactes dans les quartiers en développement ou de refaire des plantations d'arbres dans les quartiers fortement urbanisés. % à déterminer. Une vision sur 30-40 ans visant à faire de Gatineau une ville plus verte devrait être favorisée (en cohérence avec le Plan climat et la refonte à venir du règlement sur les PIIA des boisés). De grâce, favorisez des conversations impliquant tout le monde : grands promoteurs et constructeurs de Gatineau doivent participer à cette vision d'avenir.	N.A.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

26	COMMENTAIRE	Commentaire : Dans les boisés et forêts, il ne faut pas éliminer tous les chicots. On peut en couper le haut s'il est dangereux, mais il faut en conserver, car il contribue à la biodiversité et sont très utiles à plusieurs espèces d'oiseaux.	N.A.
27	COMMENTAIRE	Commentaire : Il est intéressant que la Ville de Gatineau développe une stratégie de protection et de mise en valeur des arbres de son territoire sans impliquer aucun ingénieur forestier. Pourtant, la foresterie est une profession avec des actes réservées. Vous méritez une plainte à notre ordre professionnel. Avec tout le respect que j'ai pour les urbanistes, vous en connaissez très peu sur la santé des arbres et des forêts. La Ville de Gatineau est en retard en comparaison avec Ottawa. La Ville d'Ottawa a 5 fois plus de forestiers professionnels à son emploi, et elle a devancé Gatineau de 5 ans en développant une stratégie de gestion de l'agrile du frêne. Ça fait une demie heure que je vous entend délibérer et aucune mention des ingénieurs forestiers. Victor Brunette. Ingénieur forestier.	Alexandre Dumas, le deuxième répondant et employé du Service de l'environnement est un ingénieur forestier.
28	COMMENTAIRE	Commentaire : Peut-on parler spécifiquement des règles auxquelles sont soumis les projets résidentiels et urbains tels que les condos ? Toutes ces règles que vous présentez aujourd'hui semblent être ambiguës et difficiles à mettre en œuvre pour tous les différents acteurs, nous nous comprenons bien que les mêmes règles et restrictions ne peuvent pas être les mêmes pour un citoyen qui coupe un arbre sur sa propriété, et un méga projet résidentiel dans une zone précédemment boisée. Je veux savoir pourquoi la Ville accepte ces énormes projets qui nuisent à notre bien-être du a la coupe de nos zones boisées et des impacts négatifs ultérieurs sur nos écosystèmes. Quelle méthode de valorisation d'écosystème est utilisée pour prendre cette décision? Je trouve que les citoyens devraient être consultés afin de trouver des compromis pour ce type de projets. Nous voulons protéger nos boisés existants et forêts d'origine.	Les grands projets de développement nécessitant l'ouverture d'une nouvelle rue sont assujettis au règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Ce règlement (505-2020) prévoit l'évaluation des projets en fonction de critères et d'objectifs visant différents aspects, dont la protection et la mise en valeur des milieux naturels. L'approbation de ce type de projet relève directement du conseil municipal. Une révision du règlement sur les PIIA est actuellement en cours.
29	COMMENTAIRE	Commentaire : Les documents devrait être requis en tout temps.	N.A.
30	COMMENTAIRE	Commentaire : Il est important de considérer les arbustes, car un écosystème résilient a besoin de posséder des arbres de grandeur varié, des arbustes à floraison et sans-floraisons, des plantes grimpantes et rampantes, et ainsi de suite. La perspective de mettre un quota pour arbre par terrain résidentiel doit considérer l'écosystème qui peut être créé sur un terrain privé et en favoriser l'implantation - même si un arbre n'est pas possible vu la proximité de bâtiment ou autres raisons.	N.A.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

31	COMMENTAIRE	Commentaire : De passer de 1 à 2 arbres en cour avant ne changera pas grand chose comparativement aux nombreuses coupes à blanc effectuées par les promoteurs immobiliers.	N.A.
32	COMMENTAIRE	Commentaire : N'oubliez pas d'apprendre des autres ville hors Québec et même hors Canada. Aussi il faut considérer notre écosystème locale et non simplement copier coller les règlements utilisés ailleurs.	N.A.
33	COMMENTAIRE	Commentaire : Votre proposition de protection cible seulement les arbres plantés. Que fait-on pour les forêts d'origine (i.e. forêt Champlain et autres corridors écologiques du Parc de la Gatineau)?	Les boisés existants sont également visés par les différentes mesures de protection actuellement en vigueur et proposées.
34	COMMENTAIRE	Commentaire : Pour les arbres sur terrain privé résidentiel, il doit y avoir aussi des règles concernant la proximité des arbres des fondations et des clôtures aussi. Ceuxci lorsque trop près devront être abattue lorsque finalement mature par cause de dommage à la fondation ou la clôture. Ceci enlève les services que ces arbres nous fournissent, leurs abattages et le creusage et réparation des fondations, et la création de nouvelles clôture créent tous des gaz à effets de serres. Donc si nous prévenons la plantation d'arbre trop près des bâtiments nous éviterons ces problèmes. Ceci ne peut probablement pas être fait pour les résidences existentes, mais tout du moins les nouvelles.	Une des propositions préliminaires de modification réglementaire vise cet enjeu.
35	COMMENTAIRE	Commentaire : Plutôt que des amendes en \$\$ après le méfait, peut-il y avoir des sanctions qui feront vraiment peur : pour un promoteur, délai d'obtention d'un prochain permis, par exemple ?	Les dispositions visant les infractions sont édictées via la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et seul un montant pénal y est prévu.
36	COMMENTAIRE	Commentaire : Il serait nécessaire de créer un registre public sur les demandes d'abattage accordée incluant le motif d'abattage. Ceci augmenterait la transparence, permettrait de favoriser l'application de la loi et éviter les multiples appels au 311 pour avoir des renseignements sur un projet particulier. Enfin, ceci favoriserait la présentation d'un rapport annuler sur la mise en oeuvre de la réglementation.	N.A.
37	COMMENTAIRE	Commentaire : J'invite la ville à prendre connaissance du projet de foret urbaine de Ripon en partenariat avec l'ISFORT et l'UQO. Ce projet vise l'augmentation de la diversité fonctionnelle des arbres et allie la participation citoyenne. https://isfort.uqo.ca/foret-urbaine-de-ripon/	N.A.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

38	COMMENTAIRE	<p>Commentaire : Reprendre les principes du plan de gestion des arbres et des boisés: conserver, atténuer et compenser. S'il n'est pas possible de remplacer (et encore faut-il définir ces critères et les mettre en œuvre) alors seulement il est possible de compenser. Les compensation doit prendre en compte la capacité de payer de l'abatteur dans la détermination des montants . Au lieu du pollueur payeur- ce serait l'abatteur-payeur comme principe de manière incitative à remplacer.</p>	<p>La possibilité d'imposer une compensation n'est pas prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Une municipalité québécoise ne peut donc imposer une telle mesure, tel qu'à Ottawa.</p>
39	COMMENTAIRE	<p>Commentaire : Protéger jusqu'à 50% un écoterritoire ou jusqu'à 25% un corridor vert : quelle est la base de référence pour évaluer les superficies qu'on peut couper ? Nous voyons qu'en ce moment les données sont anciennes. Bien qu'on puisse se féliciter de ces nouvelles normes, elles permettent tout de même des projets de construction (exemple récent : projet résidentiel rue Rotterdam) en plein écoterritoire et corridor vert, à quelques centaines de mètres d'arbres de 450 ans (près du parc du Marigot). Que veulent donc dire ces désignations dans le fond ? Ont-elles une réelle valeur ?</p>	<p>Les projets de développement qui ont lieu dans un écoterritoire ou un corridor vert sont assujettis au dépôt d'une étude de caractérisation écologique réalisée par un professionnel en la matière. Cette étude servira de référence afin de s'assurer du respect des ratios de protection minimale de protection des boisés prévue à la réglementation.</p>
40	COMMENTAIRE	<p>Commentaire : Comme a mentionné Monsieur Dupras, le règlement doit prévoir de planter des arbres et arbustes de variété divers indigènes de notre écosystème, mais aussi de ceux directement au sud de notre zone de forêt. Ainsi il seront plus résilient au changement climatique et ces effets ravageurs. Le règlement doit inclure ceci sur terrain privé et publique.</p>	<p>N.A.</p>
41	COMMENTAIRE	<p>Commentaire : La CCN présente le corridor Champlain-Voyageurs comme un ensemble essentiel pour le maintien de la biodiversité. Le territoire de 460 ha est boisé à 60%. Toutefois, la ville a autorisé Brigil à développer le méga projet résidentiel/commercial dans ce corridor! Comment protéger les arbres? Facile : arrêter de vendre tous les terrains boisés aux promoteurs!</p>	<p>N.A.</p>
42	COMMENTAIRE	<p>Commentaire : Il faut cesser de faire porter le poids de la protection de l'environnement sur les épaules des citoyens. Les promoteurs immobiliers doivent eux aussi faire leur part.</p>	<p>N.A.</p>
43	COMMENTAIRE	<p>Commentaire : Si la ville permet l'abattage d'arbre dans les zone conservation et de protection, ceux-ci et leurs valeurs économique en terme de service rendu à la société ainsi que leur valeur en tant que stockage de carbone doit être calculé et le règlement doit inclure un frais financier équivalent à ce montant pour que la ville puisse replanter des arbres ou mettre en place des actions de stockage de carbone afin de rendre tout abattage d'arbre carbo neutre.</p>	<p>N.A.</p>

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

44	COMMENTAIRE	<p>Commentaire : Toutes les zones à Gatineau doivent avoir un nombre minimum d'espaces de conservation. La carte que vous avez montré dans la dernière diapositive montre que les aires de conservation sont seulement dans une partie spécifique de Gatineau dans la région d'Aylmer, et non pas partout. Vous devez distribuer ces espaces pour qu'elles aient un impact positif sur le bien-être des résidents à travers Aylmer, pas seulement ceux qui habitent proche de ces espaces.</p>	<p>Les cartes incluses dans la présentation sont des extraits de la cartographie visant l'ensemble de la Ville de Gatineau. L'outil Géoportail urbanisme permet d'accéder à cette cartographie: https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=publications_cartes_statistiques_donnees_ouvertes/cartes/carte_interactive_geoportail_urbanisme</p>
45	COMMENTAIRE	<p>Commentaire : Le ratio des superficies minimales d'un boisé à conservée sont trop bas. Les services offerts par ces environnements dépassent de loin les bénéfices économiques fournis par leurs destructions. Ces ratios doivent être beaucoup plus élevés. Lorsque l'on protège nos enfants nous ne permettons pas qu'une partie de leurs corps soit détruite et que seulement un petit pourcentage soit conservé! C'est pareil pour les arbres et les arbustes.</p>	N.A.
46	COMMENTAIRE	<p>Commentaire : Il faudrait éduquer les citoyens vivant en bordure des boisés publics, plusieurs d'entre eux déversent des déchets comme de la roche, du gazon mort, des branches au lieu d'utiliser leurs poubelles. Ils ne se gênent pas pour faire ses déversements directement sur les bébés arbres plantés par la ville. Je vois souvent cela dans le Plateau au parc de Londres, Ganymède et au boisé du bassin de rétention d'eau.</p>	N.A.
47	COMMENTAIRE	<p>Commentaire : Il me semble qu'un boisé de conservation ou de protection, il me semble que l'objectif est de conserver l'environnement, donc pourquoi permettre l'abattage? Cela contredit l'objectif. Ces endroits doivent être toujours protégés autrement c'est un non-sens.</p>	N.A.
48	COMMENTAIRE	<p>Commentaire : trop souvent, les citoyens procèdent eux-mêmes ou font appel à des émondeurs qui font de l'élagage massif non conforme à la norme du Bureau de normalisation du Québec. Une coupe de plus de 50 % de la cime est considérée comme un abattage mais aucune inspection proactive n'est faite. La santé des arbres est également importante,</p>	N.A.
49	COMMENTAIRE	<p>Commentaire : Un autre superbe projet en cours: La campagne Vivre en vert, menée par le CREDDO avec divers partenaires du milieu communautaire, des écoles et de la santé (CISSS de l'Outaouais), visant à verdir pour lutter contre les îlots de chaleur dans des communautés prioritaires.</p>	N.A.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

50	COMMENTAIRE	Commentaire : Le projet concerne exclusivement sur les terrains privés. Par contre il faut considérer la plantation possible sur les emprises de la ville d'autant plus que le canopy sur les rues permet de limiter les îlots de chaleur, de préserver les infrastructures et de permettre une augmentation du bien-être collectif. Ceci facilite également la mise en œuvre de l'application de la loi.	N.A.
51	COMMENTAIRE	Commentaire : Je suis d'accord avec les autres commentaires que trop de forêts ont été rasées déjà dans le secteur Aylmer. Nous devons nous concentrer sur arrêter l'abattage couramment en cours. Agissons avant qu'il ne soit trop tard! Les promoteurs immobiliers - tel Brigil- doivent être tenus responsables de l'impact de leurs opérations sur l'écosystème et notre bien-être en relation aux espaces verts.	N.A.
52	COMMENTAIRE	Commentaire : Les Partenaires du Secteur Aylmer ont un projet de reboisement dans le Vieux Aylmer et dans la zone de la Marina, ceci en partenariat avec les associations de résidents et organismes communautaires et environnemental.	N.A.
53	COMMENTAIRE	Commentaire : Il serait souhaitable que les équipes de déneigement et d'entretien des terrains soient sensibilisées davantage à la protection des arbres. On voit trop souvent des arbres abimés par les travaux de ce genre.	Cet enjeu sera traité lors de la révision du Plan de gestion des arbres et des boisés.
54	COMMENTAIRE	Commentaire : Les promoteurs immobiliers devraient, non seulement, fournir un arbre à chaque propriétaire mais devraient être amenés à planter des arbres sur les îlots des cul-de-sac du secteur nouvellement construit mais aussi fournir un certain pourcentage d'arbres dans des quartiers appauvris.	N.A.
55	COMMENTAIRE	Commentaire : Planter des arbres, c'est bien, mais il faut surtout limiter l'abattage des arbres existants sur le territoire de la ville de Gatineau, assurer leur protection et limiter les zones où l'abattage d'arbres est permis pour la construction. Il faudrait également hausser le tarif du permis d'abattage comme moyen dissuasif (pour les promoteurs immobiliers). Trop de forêts ont été rasées déjà dans le secteur Aylmer. Stoppons l'hémorragie. Agissons avant qu'il ne soit trop tard!	N.A.
56	COMMENTAIRE	Commentaire : Il est important que les règlements sur l'augmentation du nombre d'arbres sur les terrains privés ne soient pas uniformes et soient plus exigeants dans les quartiers qui sont déjà à caractère boisé tel que Wychwood. Des exigences supplémentaires devraient être requises d'autant plus que le projet pilote a mis la table.	N.A.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

57	COMMENTAIRE	Commentaire : la sensibilisation sur la réglementation en place devrait être faite auprès des centres jardins car souvent, ils donnent de la mauvaise information sur les règles entourant les dimensions minimales des arbres à planter en façade. Ils disent même aux clients que la ville ne fait de vérification sur cette exigence.	N.A.
58	COMMENTAIRE	Commentaire : La ville de Gatineau aurait intérêt à mettre une épaisse couche de paillis aux arbres plantés par la Ville afin de préserver l'humidité nécessaire à nos arbres.	N.A.
59	COMMENTAIRE	Commentaire : Je suis d'accord pour un coût annuel aux citoyens pour l'ajout et l'entretien des arbres dans la Ville et pour rétablir la justesse entre les milieux appauvris et les milieux plus riches !	N.A.
60	COMMENTAIRE	Commentaire : Qu'en est-il du NERPRUN ? Cet arbuste envahissant est partout et étouffe nos forêts. La plupart des gens ne savent pas ce que c'est et en laissent pousser sur leur terrain. Quelle est la participation de la Ville pour l'éradiquer ? Les citoyens sont laissés à eux-mêmes pour mettre sur pied des associations pour ensuite aller chercher des subventions pour tenter l'éradication. Un partenariat avec la CCN est-il possible puisque l'on retrouve énormément de nerpruns dans le parc de la Gatineau ? Oui planter des arbres est crucial mais il faudrait penser à ceux qui existent déjà. La Ville se doit d'être plus proactive pour sensibiliser, informer, éradiquer cet indésirable qui fera tôt ou tard des ravages sur nos arbres existants.	Le nerprun est un grand problème sur le territoire de Gatineau, mais nous ne connaissons pas l'ampleur et l'étendue du problème. Le nerprun se retrouve dans des sites naturels privés ou publics et occasionne de grands problèmes pour la biodiversité. Malgré cela, il n'est pas recommandé d'interdire la présence ou la plantation de nerprun via le règlement de zonage. Concernant la plantation, ce n'est pas un problème parce que ça ne se fait pas.
61	COMMENTAIRE	Commentaire : Plusieurs pistes cyclables mériteraient un corridor d'arbres pour couper le vent et protéger les cyclistes et piétons du soleil. Exemple: sur le corridor de la Gappe, près du Rapibus, on a déjà l'espace pour planter plusieurs centaines d'arbres et buissons le long de la piste cyclable.	La Ville de Gatineau élabore actuellement une Politique de rues conviviales qui traitera notamment de cet enjeu.
62	COMMENTAIRE	Commentaire : La Ville fait plusieurs arrangements qui sont annuels et demandent de l'entretien constant, que ce soit des pelouses ou des arrangements floraux. Les fonds devraient être redirigés vers des aménagements permanents et/ou qui demandent moins d'entretien.	N.A.
63	COMMENTAIRE	Commentaire : Le réflexe de la Ville quand on veut construire du neuf est de raser un boisé (exemple: la nouvelle patinoire sur le boulevard du Plateau). Il faudrait un protocole pour enlever des sections bétonnée/asphaltées à la place, surtout considérant la quantité phénoménale d'espaces de stationnement dans les quartiers.	N.A.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

64	COMMENTAIRE	Commentaire : Avec toute proposition réglementaire, la ville a besoin d'avoir les moyens de ses ambitions. Le plan de mise en oeuvre et un plan d'application de la loi est crucial. Ceci inclut un programme d'inspection pour le respect de la réglementation et la prise de mesures coercitives dans le cas de non respect. Ceci inclut également les serives permettant aux citoyens de comprendre la réglementation afin de la respecter. Également un rapport annuel de suivi est essentiel sur les demande de permis d'abattage, la décision associée et ses facteurs de considérations	N.A.
65	COMMENTAIRE	Commentaire : Je trouve essentiel de considérer les arbres comme un investissement pour la Ville et un effet structurant pour Gatineau! Liliane Bertrand	N.A.
66	COMMENTAIRE	Commentaire : Limiter la coupe des arbres lors de la construction de nouveaux développements. Respecter la topographie y contribuerait certainement plutôt que le "bulldozage" mur à mur comme on voit trop souvent.	N.A.
67	COMMENTAIRE	Commentaire : la Ville devrait mieux aider les citoyens et organismes qui veulent reboiser. le présent processus est long et des fois décourageant. les citoyens qui veulent planter dans des espaces publics doivent être responsables de ceux-ci pendant deux ans, mais en ayant souvent pas les moyens pour le faire (accès à l'eau, matériel et engrais)	N.A.
68	COMMENTAIRE	Commentaire : Les espaces verts qui font partie de développements immobiliers sont souvent fortement altérés et contrôlés (exemple: application fréquente de pesticides). Il serait nécessaire d'établir un cadre pour que ces espaces puissent rester sauvages et puissent conserver un minimum de biodiversité.	N.A.
69	COMMENTAIRE	Commentaire : Le terrain vert qui restait devant le Centre Sportif sur le boulevard de la Gappe va être transformé en (surprise) tours à condos. La Ville a manqué une occasion spectaculaire de créer un espace vert urbain qui aurait profité aux citoyens et qui aurait réduit l'effet îlot de chaleur du quartier. Les terrains clé comme ça devraient être achetés et protégés.	N.A.
70	COMMENTAIRE	Commentaire : Présentation des objectifs et déroulement du processus de modification des règlements beaucoup trop rapide - il faut qu'on comprenne ce qui est visé par cette consultation	L'objectif de cette consultation est de recevoir les commentaires et les propositions des citoyens sur l'encadrement réglementaire normatif visant les arbres et les boisés.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

71	QUESTION	Question : La Ville de Gatineau aurait tout intérêt à faire de la plantation d'arbres un projet collectif en s'alliant avec d'autres organismes déjà présents sur le territoire. À ce sujet, la Ville de Montréal, avec l'Alliance Forêt urbaine, est un bon exemple à suivre.	De tels projets sont actuellement en cours, soit au centre-ville, en partenariat avec le CREDDO et le MELCC et avec Arbres Canada dans le quartier Mont-Bleu.
72	QUESTION	Question : Est-ce qu'il y a une fonction d'auditeur à la ville pour auditer l'aspect protection environnement, et urbanisme? (auditeur interne ou externe)	Un vérificateur général est en poste à la Ville de Gatineau. Son mandat est encadré par la Loi sur les cités et villes.
73	QUESTION	Question : Pourquoi la ville ne protège plus les berges boisées de la rivière des Outaouais? Il y a un propriétaire sur la rue Queens Park qui coupe au sol tout arbre et arbuste en face de sa propriété. Pourtant, cette rue a été détruit par les inondations de 2017 et on a besoin de ces arbres et arbustes comme zone tampon pour prévenir la montée des eaux.	Les bandes riveraines sont toujours protégées en vertu du Règlement de zonage. Une requête devrait donc être déposée à cet effet auprès du 311 afin qu'une intervention puisse être réalisée.
74	QUESTION	Question : Tous semblent en vouloir aux promoteurs, ce soir ! Quels incitatifs auront-ils pour mieux faire à l'avenir ? Comment concilier le besoin de logement social et l'augmentation des coûts que les promoteurs vont imputer à une réglementation plus stricte ?	Un guide visant l'encadrement des arbres sera notamment produit à l'intention des promoteurs suite à l'entrée en vigueur des nouvelles mesures réglementaires.
75	QUESTION	Question : Qu'est-ce qu'un boisé moins intéressant pour la biodiversité? Qu'en est-il des friches, zones extrêmement riches sur ce point ?	En fonction de la réglementation actuelle, nous parlons de la catégorie "Autres boisés". À noter que la cartographie des boisés sera revue à court terme.
76	QUESTION	Question : Est-ce qu'on peut augmenter alors le minimum qui peut être coupé dans un écoterritoire et corridor vert? Surtout que les corridors verts en milieux urbains sont souvent déjà très petits et subissent à plusieurs pressions... ça mérite plus de protection.	Cet aspect sera considéré dans le processus en cours.
77	QUESTION	Question : Y aura-t-il possibilité de "dérogations mineures" dans la nouvelle réglementation pour la protection des arbres et des boisés ? Si oui, quelle est l'utilité d'une réglementation plus sévère si le promoteur peut la contourner ?	Oui. En vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toutes dispositions du Règlement de zonage, autres que celles visant la sécurité publique, l'usage ou la densité peuvent être visées par le processus de dérogation mineure.
78	QUESTION	Question : J'ai le droit de couper un arbre devant chez moi	Un certificat d'autorisation émis par la Ville est nécessaire pour abattre un arbre sur un terrain privé. Ce certificat d'autorisation ne sera émis que si les conditions édictées au règlement sont respectées.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

79	QUESTION	Question : Question : La cartographie des écoterritoires, des corridors verts ou de tous autres boisés sera t-elle mise à jour et disponible dans l'Atlas de Gatineau et dans le portail d'urbanisme? (question modifiée de Maurice Thibaut). La présentation de M. Cassivi ne couvrait pas directement cet aspect, bien qu'elle évoquait la mise à jour de la cartographie par photos aériennes.	Ces informations sont déjà présentes via les outils cartographiques disponibles en ligne.
80	QUESTION	Question : Quel est votre regard et votre lecture sur l'état du couvert forestier et des espaces verts dans les différents parc-o-bus de la STO?	Les parc-o-bus en place ont été aménagés avant l'ajout de nouvelles dispositions sur les stationnements dans le cadre de la concordance.
81	QUESTION	Question : Les infractions aux promoteurs sont dérisoires. Il est fort probable que les promoteurs considéreront de payer les infractions qui seront par la suite entrées dans leur budget. Pourquoi ne pas envisager des pénalités supplémentaires p. Ex réduire leur capacité d'obtenir un permis de construction futur.	Les dispositions pénales sont prévues à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Ville n'a pas le pouvoir de les modifier.
82	QUESTION	Question : Concernant la construction d'un hôpital à Hull et le choix de la forêt du Manoir des Trembles comme site visé pour cette construction, est-ce que les spécialistes de la ville de Gatineau ont l'intention de diriger les promoteurs vers une infrastructure grise afin de protéger cette forêt d'une valeur inestimable?	Aucun terrain n'a encore été sélectionné pour l'implantation du nouvel hôpital. Le choix de site relèvera du gouvernement du Québec.
83	QUESTION	Question : Bonjour! J'ai été un peu surprise de voir qu'un arbre en façade pouvait être remplacé par un arbuste si la largeur était de moins de 10 m (de mémoire). Il me semble que certaines espèces d'arbres à port moyen ou petit peuvent toutefois rentrer dans cet espace. En sachant que les arbustes offrent des services écologiques inférieurs à ceux des arbres, comment pensez-vous encadrer cette pratique de façon à optimiser les services écologiques rendus par les arbres ou arbustes, incluant la lutte aux îlots de chaleur? Merci!	Le 10 m de profondeur n'est pas définitif, il s'agit d'une proposition préliminaire en vue d'obtenir les commentaires des citoyens. Nous sommes encore en réflexion à cet effet.
84	QUESTION	Question : En reconnaissant tous les services de santé et d'écologie des forêts, nous devons être à la hauteur et créer un réseau de forêts et d'espaces naturels connectés à travers la Gatineau, accessibles aux résidents et protégés à 100%. Avant les règlements, vient la vision. Pouvons-nous voir plus grand ?	La vision pour la protection du couvert végétal est édictée via divers outils de planification : schéma d'aménagement, plan d'urbanisme, Plan de gestion des arbres et des boisés.
85	QUESTION	Question : Est-ce que les nombreuses questions et commentaires spécifiques au projet Village-Champlain seront adressées?	Les questions qui n'ont pas fait l'objet de réponses durant la séance du 25 mai sont traitées par l'actuel tableau de rétroaction. Au sujet du projet Village-Champlain, seules les phases localisées au sud de la propriété (près de Lucerne) ont fait l'objet d'une approbation.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

86	QUESTION	Question : souvent, les espaces verts présentés dans les projets résidentiels contiennent autant un golf, qu'un parc de jeux pour enfants qui est surtout formé de gazon. Est-ce que la Ville pourrait obliger les promoteurs de modifier le terme espace en vert pour ajouter une proportion de couverture de canopée ?	Des ratios d'arbres minimums dans les espaces verts récréatifs pourraient éventuellement être présentés via le Plan de gestion des arbres et des boisés.
87	QUESTION	Question : Quelles sont les lignes directrices de la ville pour déterminer adéquatement la compensation d'arbres dans les boisés et dans les zones urbaines municipales (méthodologies)?	Les remplacements d'arbres sont exigés uniquement pour assurer le maintien d'un nombre minimal prévu au règlement.
88	QUESTION	Question : On a pas répondu à ma première question qui était : connaît-on la valeur de la forêt urbaine à Gatineau. Merci de la considérer. France	Cette information n'est pas disponible.
89	QUESTION	Question : Je vois plusieurs questions concernant les promoteurs qui construisent des projets en rasant des territoires boisés, parfois protégés et vous ne semblez pas les adresser. Entre autre, il y a une question pointue de Maurice Thibaudeau que j'aimerais être vous adressiez.	Les questions qui n'ont pas fait l'objet de réponses durant la séance du 25 mai sont traitées par l'actuel tableau de rétroaction.
90	QUESTION	Question : Vous avez mentionné 3 services de la Ville qui travaille sur les arbres mais n'est ce pas les Travaux publics qui font l'entretien des arbres publics et qui ont géré l'abattage des frênes? Ils sont en quelques sorte les gardiens des arbres publics, sans les budgets nécessaires. Est ce que les sommes monétaires requises seront prévues pour un réel entretien de là canopée urbaine?	Le volet opération terrain ne fait pas partie du présent processus (volet 1). Il pourrait néanmoins être optimisé lors de la révision du PGAB.
91	QUESTION	Question : En considérant la dimension de l'érable norvégien, est-il nuisible dans l'environnement. Que faire si un voisin exige l'abattage ou un émondage sévère.	Au regard du cadre réglementaire actuellement en place, il faudra évaluer si l'arbre cause une nuisance déraisonnable pour autoriser son abattage.
92	QUESTION	Question : Est-ce que les études écologiques qui sont faites (avant de, par exemple, de permettre un développeur de couper / construire dans une boisé) peuvent être publique?	La diffusion de ce type de document doit être évaluée dans le cadre d'une demande d'accès à l'information.
93	QUESTION	Question : Est-ce que la ville pourrait considérer un moratoire sur les projets de constructions dans le secteur Aylmer? Par exemple, ce qui se passe avec le projet Village Champlain est un désastre écologique et va à l'encontre de toutes pratiques et principes de protection des milieux humides.	Non aucun moratoire n'est prévu.
94	QUESTION	Question : Une belle initiative a été effectuée au parc Laurent Groulx; la plantation d'arbres fruitiers. Est-ce que dans une réglementation les arbres fruitiers ainsi que les arbustes fruitiers pourraient être envisagée dans les lieux publiques ?	Cela pourra être évalué via le PGAB.
95	QUESTION	Question : Suivant la réponse à ma question posé. Est ce qu'on peut faire demande la protection d'arbres centenaires?	Cet aspect sera considéré au processus de réflexion.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

96	QUESTION	Question : Dans les nouveaux quartiers, les zones vertes et les parcs sont devenus des endroits pour se rencontrer, fumer et jeter les magots au sol. Quelle va être la politique pour éviter d'endommager nos parcs et protéger nos enfants du tabagisme?	Cet aspect n'est pas lié au mandat actuel.
97	QUESTION	Question : Quelles sont les mesures pour éviter que les déchets se retrouvent près des arbres ou des zones vertes?	Cet aspect n'est pas lié au mandat actuel.
98	QUESTION	Question : Pour ce qui est des vieilles propriétés qui n'ont pas d'arbres devant et pour lesquelles la réglementation d'avoir au moins un arbre ne s'applique pas, n'y a-t-il pas une emprise publique qui longe le trottoir ou la rue, où la ville pourrait planter un arbre?	Oui. Par contre, toute emprise ne peut pas être végétalisée de facto en raison de la présence possible d'infrastructures souterraines.
99	QUESTION	Question : Qu'en est-il de l'élagage excessif? comme l'étagage des arbres... une pratique qui va à l'encontre de la forme naturelle d'un arbre, une pratique encore trop vue sur le territoire. La réglementation va t'elle encadrer l'élagage?	Le cadre réglementaire en place actuellement stipule que de tels travaux doivent être réalisés conformément aux normes du Bureau de normalisation du Québec. De plus, couper plus de 50 % de la ramure vivante d'un arbre est considéré comme étant un abattage illégal d'arbre.
100	QUESTION	Question : Que compte faire ou peut faire la Ville pour limiter le déboisement dans l'importante aire d'expansion dont l'ouverture a été approuvée récemment dans le district de Bellevue au nord de la 50 et qui devrait faire l'objet d'un dépôt de projet par le promoteur. Quel est le niveau de protection actuel de ce terrain?	Une portion significative de ce secteur est localisée dans un écoterritoire où des normes de protection des milieux naturels (dont les boisés) plus contraignantes sont applicables. Ce projet sera également assujéti aux dispositions du règlement sur les PIIA visant les projets d'envergure (nouveau suite à la concordance) comprenant notamment des objectifs visant le maintien de la connectivité des milieux naturels.
101	QUESTION	Question : J'aimerais attirer votre attention sur les arbres qui sont frappés/abîmés par les déneigeuses lors du déneigement des rues. Je pense par exemple à 2 arbres situés au bout de la rue Poullart (Limbour) et qui portent des cicatrices très visibles suite aux dépôts de neige... Nous sommes plusieurs à nous demander combien de temps ces arbres resteront debout.. Y'a-t-il des mesures qui pourraient être envisagées pour préserver les arbres matures lors de la saison hivernale? merci!	Cela pourra être évalué via le PGAB.
102	QUESTION	Question : Il serait bien de réglementer les développeurs de incorporer des espaces verts dans la planification des nouveaux quartiers, et de relier ces espaces par des pistes cyclable et pédestres. Marie-France walter	Ces aspects sont couvert par le processus d'autorisation des projets assujéti au règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

103	QUESTION	Question : Pourquoi la Ville continue-t-elle d'interdire le balisage en bordure des parcs et des propriétés, ce qui permettrait de protéger la végétation voisine, les arbres en particulier (i.e. effet du sel sur les conifères)	Cet aspect fera l'objet de réflexion lors de la révision du PGAB.
104	QUESTION	Question : What are the rules around species of trees to plant to promote diversity? Is there a list of invasive exotics that are not allowed? Norwegian Maples, for example, should be on that list. Does the city inform tree nurseries? Would certain species count under the "nuisible a la propriété" if I wish to remove such species in order to favorise native species?	Les dispositions visant la diversité des arbres à planter se limitent actuellement aux aires de stationnement. Une des propositions préliminaires vise à imposer le respect d'un ratio minimal de diversité des essences.
105	QUESTION	Question : Est-ce que des changements, ajouts et modifications au règlement sont possibles, après qu'il a été soumis au conseil municipal en août 2021? Concrètement, quelles sont les modifications possibles que les citoyens peuvent apporter lors de cette dernière consultation publique?	À la suite de l'assemblée publique de consultation prévue par la LAU, seuls des éléments pourront être retirés des projets de règlement; il ne sera pas possible d'en ajouter.
106	QUESTION	Question : Le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a mis 35,000 arbres produits par ses pépinières à la disposition des villes et municipalités de l'Outaouais en 2020. Combien de ces arbres ont été plantés à Gatineau?	400 arbres ont été récupérés par la Ville de Gatineau et plantés sur le territoire suite à l'offre de dernière minute du MFFP.
107	QUESTION	Question : En ce qui concerne la plantation d'arbres, est-ce qu'il serait possible d'intégrer des objectifs qualitatifs en termes de 1) augmentation de la canopée dans un secteur? et 2) proportion de plantation d'arbres dans les secteurs identifiés comme étant défavorisés en matière des services écologiques?	Ces éléments pourraient être ajoutés via le chantier de refonte du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi que via le nouveau PGAB.
108	QUESTION	Question : Est-ce qu'une étude écologique a été déposée pour le projet Village Champlain étant donné que ce projet immobilier se développe dans un corridor vert? Si oui, est-ce que les citoyens peuvent avoir accès à cette étude?	Une étude écologique a été déposée dans le cadre du processus d'autorisation de ce projet. La diffusion de ce type de document doit être évaluée dans le cadre d'une demande d'accès à l'information.
109	QUESTION	Question : la proposition de permettre l'abattage uniquement dans une bande de 2 mètres autour d'une construction principale s'appliquerait-elle à tout le territoire et non seulement aux secteurs dits boisés ?	La proposition vise tout le territoire.
110	QUESTION	Question : Qu'en est-il des terres humides? La ville autorise-t-elle le remblaiement? Si oui, envisagez-vous restreindre cette pratique?	La Ville a mis en place plusieurs mesures de protection des milieux humides, notamment dans les écoterritoires et les corridors verts, où cette pratique est encadrée et prohibée. Partout sur le territoire, cette pratique est assujettie à une autorisation du MELCC.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

111	QUESTION	Question : Est-ce que la proposition d'augmenter le nombre d'arbres à planter sur un terrain privé selon la superficie s'applique seulement aux nouvelles constructions? Si oui, pourquoi ne pas l'étendre à tous les terrains existants? Les gens vivent dans les quartiers, c'est important d'augmenter la canopée partout.	Cette proposition ne peut être étendue aux terrains existants puisque ceux-ci bénéficient de droits acquis.
112	QUESTION	Question : Viens de joindre a la consultation, a t on abordé la questions du nerprun purgatif. Si non qu est ce que la ville propose a ce sujet. Ce fleau. ?	Le nerprun est un grand problème sur le territoire de Gatineau, mais nous ne connaissons pas l'ampleur et l'étendue du problème. Le nerprun se retrouve dans des sites naturels privés ou publics et occasionne de grands problèmes pour la biodiversité. Malgré cela, il n'est pas recommandé d'interdire la présence ou la plantation de nerprun via le Règlement de zonage. Concernant la plantation, ce n'est pas un problème parce que ça ne se fait pas.
113	QUESTION	Question : Quels sont les critères qui font en sorte que la forêt Champlain puisse faire partie des sites possibles pour construire un hôpital?	Aucun terrain n'a encore été sélectionné pour l'implantation du nouvel hôpital. Le choix de site relèvera du gouvernement du Québec.
114	QUESTION	Question : Pour dissuader les gens de chercher un permis d'abattage, est-ce que la ville songe à exiger un tarif qui soit égal ou supérieur à la moyenne des villes?	Oui, cette option est actuellement en cour d'évaluation.
115	QUESTION	Question : Est-ce qu'une évaluation comparative a été faite concernant le cout des permis d'abbattage? Comment la proposition se compare à d'autres réglemmentations municipales? Les frais pour les permis s'avère également un moyen de financer un programme d'application de loi adéquat.	L'analyse du cadre réglementaire de plus d'une quinzaine de villes québécoises et d'une ville ontarienne (Ottawa) a été réalisée lors du présent mandat. Une compilation des éléments d'information les plus pertinents est disponible sur la page internet dédiée à la consultation publique sur les arbres.
116	QUESTION	Question : Il y a un projet de construction d'un hôpital à Hull. La forêt du Manoir des Trembles est un site visé. Si ce site est choisi, cette forêt disparaîtra. Est-ce que les spécialistes de l'urbanisme de la ville de Gatineau pourront défendre cet espace vert afin qu'elle soit protégée?	Aucun terrain n'a encore été sélectionné pour l'implantation du nouvel hôpital. Le choix de site relèvera du gouvernement du Québec.
117	QUESTION	Question : Comment assurer la survie des arbres sains menacés par les citoyens qui exigent des abattages sinon de poursuivre la ville pour les "dommages" aux biens matériels (piscine, driveway, climatisation, véhicules..)	Les motifs justifiant l'abattage d'arbre seront évalués dans le cadre de la révision réglementaire en cours.
118	QUESTION	Question : Il serait vraiment primordial de protéger les forêts et surtout les corridors écologiques. Il est tellement dommage de les voir se faire avaler par des promoteurs immobiliers comme le village Champlain par Brigid.	N.A.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

119	QUESTION	Question : La cartographie des écoterritoires, des corridors verts ou de tous autres boisés sera t-elle disponible dans l'Atlas de Gatineau et dans le portail d'urbanisme?	Oui, elle est actuellement disponible.
120	QUESTION	Question : Centre-ville. Versus espaces verts. Pourquoi le centre-ville n'a pas le même engouement de développement que le Plateau, Aylmer et/ou le secteur de La Cité? Serait-ce parce que les développeurs aiment mieux une page blanche et un espace vert pour leurs projets ? Et non des démolitions, remembrements de lots, et reconstructions ?	N.A.
121	QUESTION	Question : Est-ce que la forêt champlain est un écoterritoire? Ne croyez-vous pas que nous devrions mettre en priorité de garder nos dernières forêts d'arbre mature?	Une portion localisée entre le chemin d'Aylmer et Lucerne est dans un corridor vert.
122	QUESTION	Question : Il faudrait que les employés de la ville arrêtent de se déplacer inutilement dans les boisés avec leurs camions pick-up pour faire des vérifications. Il peuvent utiliser leurs jambes pour marcher. chaque fois, j'observe que des arbres sont abîmés ou écrasés par ses camions dans le boisé près de chez-moi. Même chose pour les bassins de rétention d'eau, des plantes sont abîmées et des arbres sauvages publiques.	N.A.
123	QUESTION	Question : Est ce qu'il existe une réglementation pour les arbres vieux de 75 à 100 ans déjà existant sur un terrain. Exemple un conteuteur veut bâtir un bâtiment résidentiel. Est ce qu'il y a un moyen de protéger les arbres ou le promoteur peut juste coupé les arbres centenaires ?	Le cadre réglementaire actuellement en place n'encadre pas de façon particulière les arbres en fonction de leur âge ou dimension.
124	QUESTION	Question : De quelle manière le nombre minimal par 550 mètres carrés (avec un arbre à l'avant) est-il appliqué? Une simple marche dans mon quartier (Le Plateau) révèle un nombre significatif de maisons sans arbre à l'avant.	Lors du dépôt de la demande de permis de construction, les arbres doivent être présentés sur les plans.
125	QUESTION	Question : Est-ce que les normes mentionnées pour les stationnements s'appliquent aux nouveaux stationnements seulement ou aussi aux stationnements existants?	Les normes s'appliquent aux nouveaux stationnements, mais peuvent s'appliquer à un stationnement existant en cas de travaux majeurs de réaménagement.
126	QUESTION	Question : La ville a coupé un frêne malade dans un parc à côté de chez nous, mais l'arbre n'a jamais été remplacé. Cela fait environ 5 ans. Est-ce normal?	La Ville s'est engagée à remplacer tous les frênes abattus sur les sites aménagés (1 pour 1). Tous les remplacements ont été effectués, mais les arbres n'ont pas tous été plantés au même emplacement.
127	QUESTION	Question : Nous devrions protéger nos corridors écologiques et ne pas accepter la construction dans ses endroits si important.	N.A.
128	QUESTION	Question : Que faites-vous pour des résidents qui n'ont pas d'arbre en avant de chez eux?	Les dispositions visant la plantation d'arbres en façade s'appliquent uniquement aux nouvelles constructions et ne sont pas rétroactives.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

129	QUESTION	Question : La Forêt Champlain fait partie de quelle catégorie.	La classification attribuée à cette forêt varie de "autres boisés" à "protection intégration". La cartographie est disponible en ligne via le Géoportail urbanisme.
130	QUESTION	Question : Dans le cas de « Destination Vanier », en 2020, a-t-on respecté la réglementation en vigueur ?	Oui. Il est à noter que ce projet a été déposé avant la concordance.
131	QUESTION	Question : Quant est-il de la coupe à blanc sur le chemin Vanier pour le développement commercial? Les arbres n'étaient pas morts ou malades...	Le projet Destination Vanier a été approuvé en fonction de la réglementation en vigueur au moment de son dépôt à la Ville. Les abattages étaient requis afin de réaliser les aménagements approuvés.
132	QUESTION	Question : Quels sont les facteurs expliquant la diminution des autorisations d'abattage entre 2017 et 2020? Est-ce que l'abattage des frênes expliqueraient aussi cette diminution car plusieurs ont été abattus avant 2020?	L'abattage de frênes est effectivement la raison principale
133	QUESTION	Question : Pourrait-on mettre l'énergie à mettre en oeuvre plutôt que réviser le plan de gestion des boisés, ce plan est un bijou et s'il avait été mis en oeuvre, la ville de Gatineau serait tellement gagnante!!!	N.A.
134	QUESTION	Question : Le site web de la Ville mentionne qu'il est interdit de planter un arbre dans l'emprise publique. Est-ce vraiment un règlement d'urbanisme ? Pourquoi interdire de planter dans l'emprise? À moins de consulter notre certificat de localisation, nous ne savons pas exactement où se trouve la limite entre notre terrain et l'emprise..	L'interdiction de plantation dans les emprises vise à limiter les conflits liés aux travaux municipaux.
135	QUESTION	Question : Le Parc de la Gatineau constitue le poumon vert, l'image de marque et le patrimoine naturel le plus cher à la Ville de Gatineau. Les corridors écologiques qui nourrissent sa biodiversité sont en danger et subissent des pressions multiples (développement immobilier, projet d'hôpital, etc.) notamment le corridor Champlain. Un changement de zonage est un long processus. La Ville devrait prévoir la mise en place de mécanismes de protection plus rapides lorsque la situation le demande (p. ex., projets socialement inacceptables).	N.A.
136	QUESTION	Question : Nous sommes nombreux et nombreuses à profiter à bien des égards de la forêt du corridor Champlain (santé physique, santé mentale, santé communautaire, santé de l'écosystème urbain). On a entendu dire que cette forêt était l'un des sites possibles pour le prochain grand hôpital de Gatineau. Pouvez-vous nous assurer que ce site merveilleux sera protégé?	Aucun terrain n'a encore été sélectionné pour l'implantation du nouvel hôpital. Le choix de site relèvera du gouvernement du Québec.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

137	QUESTION	Question : En juillet 2019, Hydro Québec a abattu des arbres (apparemment sans raison) en bordure du boulevard Taché, en face de l'UQO. Hydro Québec est-elle soumise aux règlements municipaux sur le territoire de la Ville ?	Hydro-Québec a le pouvoir d'outrepasser la réglementation municipale.
138	QUESTION	Question : Les promoteurs vont augmenter leur prix pour se conformer à toutes les suggestions émises ce soir. Dans une perspective de justice sociale et compte-tenu du manque de logements sociaux, comment va-t-on financer ces coûts additionnels ?	L'impact des modifications réglementaires fait partie du processus d'analyse.
139	QUESTION	Question : À Québec, nous avons des quartiers où il est difficile d'avoir la collaboration des citoyens pour effectuer des plantations. Même si on offre de planter et d'entretenir des arbres par la municipalité sur des terrains privés, entre autre dans des quartiers populaires, où l'indice de canopée est faible et les îlots de chaleur sont nombreux, les propriétaires ne veulent pas qu'on plante sur leur terrain. J'ignore comment la ville approche les prospects dans le sens de la «relation a la clientele,» mais un des points de résistance semble être la crainte pour les fondations, la perte d'ensoleillement, le ramassage des feuilles, le déneigement, etc.	N.A.
140	QUESTION	Question : Pourrons-nous avoir accès à cette présentation après ce soir?	Oui, elle sera disponible sur notre site internet.
141	QUESTION	Question : Y a-t-il des incitatifs pour que les pépinières et centres jardin fassent davantage la promotion d'espèces indigènes, et parmi celles-ci, les espèces reconnues bonnes pour les oiseaux ?	Actuellement la Ville n'a pas établi ce type de mesure. Elles pourraient néanmoins être évaluées via le nouveau PGAB.
142	QUESTION	Question : Il y a eu une augmentation exponentielle de la construction résidentielle sur la route de Vanier à Aylmer. Cela a entraîné la déforestation, le bruit, la pollution, le trafic, etc. pour tous les habitants qui vivent près de cette route. En général, Aylmer est en développement, mais les espaces verts semblent disparaître sans que l'on se soucie de parties boisées, des parcs ou des zones de loisirs. Quelle est la réglementation de la ville concernant le nombre d'espaces verts par zone de construction résidentielle?	Une superficie d'au moins 10 % du total d'un projet doit être réservée à un espace vert récréatif (parc). Il est toutefois possible d'aménager cet espace à un autre endroit. Il est important de mentionner que des normes visant la protection des milieux naturels (ex. bande riveraine des cours d'eau, milieux humides) sont applicables et font en sorte que le ratio d'espace vert protégé varie en fonction des caractéristiques de chaque milieu.
143	QUESTION	Question : Donc. il n'y aura pas de consultation sur le projet réglementaire?!"	Une consultation publique est prévue en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme suite à l'adoption du premier projet de règlement.
144	QUESTION	Question : Pouvons-nous aussi faire de l'agro-forestrie et inclure non seulement des arbres indigènes et fruitiers?	Il n'y a pas de restriction à cet effet via le cadre réglementaire.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

145	QUESTION	Question : Quelle est la valeur de la forêt urbaine à Gatineau ? Pouvez-vous confirmer si le sondage selon lequel les citoyens paieraient 20\$ par année pour des arbres, est associé au sondage auprès des 3 000 citoyens de Gatineau?	L'information sur la valeur de la forêt urbaine à Gatineau n'est pas disponible. Au sujet du sondage, il s'agit d'un exercice mené par l'UQO et non pas la Ville de Gatineau.
146	QUESTION	Question : Quelle est la proposition de la ville sur réglementer les espèces prohibées?	Il n'y a actuellement pas de proposition en ce sens.
147	QUESTION	Question : Pourquoi la ville n'augmente pas ses inspecteurs sur le terrain afin de faire des vérifications de conformité avec la réglementation en place ? le service d'urbanisme a confirmé qu'ils ne répondent qu'aux plaintes de non-respect déposées par les citoyens.	Cet aspect est actuellement en cours d'évaluation.
148	QUESTION	Question : Est-ce que vous planifiez engager de nouveaux employés à la ville de Gatineau pour finalement appliquer le règlement des arbres en façade et par superficie de terrain?	Les propositions réglementaires seront formulées afin de pouvoir être appliquées. La question de nouvelles ressources sera évaluée en parallèle.
149	QUESTION	Question : Quel est le plan de gouvernance concernant une proposition réglementaire? Est-ce que le service de l'environnement aura un rôle décisionnel?	Le pouvoir décisionnel est limité au conseil municipal. L'équipe de travail affectée à la révision du cadre réglementaire inclut des professionnels du Service de l'environnement.
150	QUESTION	Question : En fin de semaine, je me suis aperçu que la livrée des forêts était bien présente sur mes feuillus (érables, chênes). D'ici quelques jours ces chenilles vont détruire un bon pourcentage du feuillage de mes feuillus. La Ville a-t-elle un comité de veille sur la santé de ses forêts? A-t-on des moyens en place pour faire face à une épidémie qui viendra au cours des prochaines semaines? Victor Brunette, ing.f.	La Ville de Gatineau fait partie d'un regroupement régional de l'Est ontarien où une surveillance est réalisée. Plus localement, nous n'avons actuellement pas les ressources pour effectuer une telle surveillance.
151	QUESTION	Question : Depuis quelle année le règlement d'urbanisme impose un arbre par propriété ?	Ces dispositions ont été introduites : Buckingham : 1981, Gatineau : 1982, Aylmer : 1985, Masson-Angers : 1988, Hull : 1990
152	QUESTION	Question : Il y a combien d'arbres publics à Gatineau ?	Le nombre est inconnu puisque l'inventaire des arbres publics est actuellement partiel.
153	QUESTION	Question : Les arbres que les promoteurs doivent planter dans les nouveaux développements devraient être de plus gros gabarits et leur entretien faire partie de la garantie du constructeur pour 3-4 ans afin de s'assurer de leur survie et bonne croissance. On responsabilise ainsi les promoteurs pour les abattages faits lors de la préparation des sites.	N.A.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

154	QUESTION	Question : Question un peu pointue: Le règlement 532-2020 permet une coupe en superficie minimale à l'intérieur d'un boisé d'écoterritoire (art. 449) jusqu'à 75% et dans un corridor vert (art. 450), jusqu'à 85%. Comment peut-on penser qu'un boisé réduit à 15% de superficie/couverture peut être en protection ou conservation de la biodiversité?	Les ratios mentionnées sont des minimums. En appliquant les autres mesures de protection des milieux naturels (ex. bande riveraine), la proportion de boisés protégée est, règle générale, nettement plus élevée.
155	QUESTION	Question : Peu de citoyens ne semblent être au courant qu'il faut un permis pour abattre un arbre sur sa propriété. Serait-il possible de faire de la conscientisation à cet égard? Y aurait-il lieu d'augmenter les pénalités?	Plusieurs outils de communication sont actuellement en place pour les travaux nécessitant un permis. Il pourrait toutefois être possible de consolider les efforts en ce sens suite à l'entrée en vigueur du nouveau cadre réglementaire. Il n'est pas possible d'augmenter les pénalités puisque les montants sont édictés via la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Ville n'a pas le pouvoir de les modifier.
156	QUESTION	Question : À chaque année, la Ville a des pertes nettes d'espace verts, généralement à cause de développements immobiliers. Y a-t-il un plan pour AUGMENTER les espaces verts, à la place de juste arrêter l'hémorragie? Exemples: Grand Parc de l'Ouest et corridor vert de 20 km à venir à Montréal	La Ville a pris certains engagements à cet effet via le SADR, notamment quant à la protection de la forêt Boucher.
157	QUESTION	Question : pourquoi la Ville ne mets pas plus de ressources humaines au reboisement afin de faire des suivis sur les arbres plantés. trop de ceux-ci plantés par la Ville meurent.	Cet aspect fait partie de l'actuel processus de réflexion.
158	QUESTION	Question : Dans un article publié dans Le Droit, on laissait entendre que la forêt du corridor Champlain pouvait être un site d'intérêt pour la construction d'un nouvel hôpital en Outaouais. Que fera la Ville de Gatineau pour protéger cette forêt?	Aucun terrain n'a encore été sélectionné pour l'implantation du nouvel hôpital. Le choix de site relèvera du gouvernement du Québec.
159	QUESTION	Question : Pourquoi ne pas donner des subventions aux résidents qui veulent entretenir leurs arbres (émondage, engrais, coupe au besoin, etc.)	Ce type d'intervention fera l'objet du processus de réflexion lié à la révision du plan de gestion des arbres et des boisés (PGAB) en 2022.
160	QUESTION	Question : Pouvons-nous considérer nos arbres et arbustes comme faisant partie de nos infrastructures vertes aussi indispensables que nos infrastructures grises (trottoirs et rues)?	Oui. Le défi consiste maintenant à transposer cet enjeu au cadre réglementaire.
161	QUESTION	Question : Pourquoi ne pas donner des incitatifs aux résidents lorsqu'il s'agit de planter des arbres sur leurs propriétés? Ex. Payer 50% du coût. Et inclure des arbustes rustiques dans ces ententes.	Ce type d'intervention fera l'objet du processus de réflexion lié à la révision du plan de gestion des arbres et des boisés (PGAB) en 2022.
162	QUESTION	Question : Sara-t-il possible dans le futur d'intégrer les différents plans tels que celui de la protection et de la mise en valeur des arbres dans des Stratégies plus globales comme celles du Plan climat de la Ville de Gatineau?	Oui, cette pratique est actuellement en cours en s'assurant que les différents outils de planification de la Ville partagent les mêmes orientations.

Annexe 1

Questions et réponses lors de la consultation publique en ligne

163	QUESTION	Question : Pourquoi faut-il absolument que les développeurs abattent TOUS LES ARBRES lorsqu'ils construisent de nouvelles maisons? C'est pas le cas dans certains pays/villes que j'ai visités à l'étranger.	Les grands projets de développement nécessitant l'ouverture d'une nouvelle rue sont assujettis au règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Ce règlement (505-2020) prévoit l'évaluation des projets en fonction de critères et d'objectifs visant différents aspects, dont la protection et la mise en valeur des milieux naturels. Règle générale, la protection des massifs forestiers les plus intéressants est exigée, du moins partiellement. L'approbation de ce type de projet relève directement du conseil municipal. Une révision du règlement sur les PIIA est actuellement en cours.
-----	-----------------	--	--